

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

cnrs

dépasser les frontières

www.cnrs.fr

N°11

NOVEMBRE 2013

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.02 La présidence

02.02.02 Composition

02.02.02.06 Le médiateur

- Décision portant modification de la décision n° DEC953157SJUR du 30 novembre 1995 modifiée relative au médiateur du CNRS - DEC133052DAJ - 14/11/2013

02.08 Le CNRS en région

02.08.03 Nomination des délégués régionaux

- Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange - DEC133068DAJ - 14/11/2013

02.10 Les instances consultatives

02.10.02 Le comité national de la recherche

02.10.02.01 Les sections

- Décision modifiant la décision DEC130387SGCN du 15 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - DEC133221SGCN - 27/11/2013

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

- Décision modifiant la décision DEC105085SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de physique. - DEC133175SGCN - 26/11/2013

- Décision modifiant la décision DEC105085SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de physique. - DEC133176SGCN - 26/11/2013

- Décision modifiant la décision DEC105084SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers. - DEC133177SGCN - 26/11/2013

- Décision modifiant la décision DEC120537SGCN du 07 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers du Comité national de la recherche scientifique - DEC133220SGCN - 27/11/2013

04. Personnels

04.03 Carrière et parcours professionnels

- Instruction de procédure relative au redéploiement des ingénieurs et techniciens : mise en oeuvre des articles 240 et 241 du décret 83-1260 du 30/12/1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des EPST - INS133048MPR - 22/11/2013

04.06 Droits et garanties

04.06.02 Garanties

04.06.02.02 Harcèlement moral, harcèlement sexuel, non discrimination

- Circulaire relative au traitement des situations de harcèlement sexuel au travail - CIR132991DRH - 06/11/2013

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Patrick NAMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG) - DEC133138DR01 - 16/07/2013

- Nomination au fonction de directrice de l'UMS3558 PROGEDO, de Mme Bénédicte Andre. - DEC132833INSHS - 27/11/2013

- Décision portant nomination de Mme Jacqueline LEROY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8194 intitulée Centre d'études de la sensori-motricité (CESM) - DEC133128DR01 - 27/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Véronique LAUTIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf) - DEC133137DR01 - 16/07/2013

07.01.02. DR2

07.01.02.05. 2013

- Assistant de prévention AP d'une unité UMR7622 - Marie-Ange Bonnin - DEC132813DR02 - 23/09/2013

- Assistatnt de prévention AP d'une unité Christophe GOBET UMR7095 - DEC132277DR02 - 26/07/2013

- Fin de fonctions ACMO - Bernard Trégon - UMR8552 - DEC132858DR02 - 26/09/2013

- Personne compétente en radioprotection PCR Christine Chappard UMR7052 - DEC131454DR02 - 13/09/2013

- Décision fin de fonctions Assistant de prévention ACMO UMR7102 V.Soubeyre - DEC132955DR02 - 11/10/2013

07.01.04. DR4

07.01.04.05. 2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - Thierry Goldmann - UPS851 - DEC132107DR04 - 23/10/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - Patrice Vende - UPR3296 - DEC132097DR04 - 24/10/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité - Isabelle Auzat - UPR3296 - DEC132096DR04 - 24/10/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Gaël Monvoisin - UMR8148 - DEC132028DR04 - 29/07/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Carine Remoue - UMR8120 - DEC132027DR04 - 24/10/2013

- Assistant(e) de prévention AP d'une unité mixte - Xavier Raffoux - UMR8120 - DEC132026DR04 - 24/10/2013

- Décision de fin d'activité AP - L. Mottet - UMR8079 - DEC132674DR04 - 10/09/2013

07.01.05. DR5

07.01.05.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Blanche Barthelemy de Saizieu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7055 intitulée "Préhistoire et Technologie". - DEC132239DR05 - 11/07/2013

- Décision portant nomination de M. Pascal Tanski aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de service UPS2776 intitulée Pouchet - DEC130801DR05 - 02/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Sophie Toussaint-Leroy aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de service UPS2776 intitulée Pouchet - DEC130802DR05 - 02/09/2013

- Décision portant nomination de M. Pierre-Marie Blanc aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR7041 intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité » - DEC130826DR05 - 20/02/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Daniel Pinheiro, agent chargé de la mise en ?uvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMR8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique « Pierre Birot » - DEC132175DR05 - 04/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Mireille Thirion aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR3225 intitulée "Maison de l'archéologie et de l'ethnologie". - DEC132240DR05 - 11/07/2013

07.01.07. DR7

07.01.07.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Yu ZHANG aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5062 intitulée « Institut d'Asie orientale » - DEC131969DR07 - 01/07/2013

- Décision portant nomination de M. Frédéric CHAPUT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5182 intitulée « Laboratoire de chimie ». - DEC132709DR07 - 25/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Catherine KOERING aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5239 intitulée « Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule » - DEC131935DR07 - 30/09/2013

- Décision portant nomination de M. Jean Claude LEFEVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux » - DEC131970DR07 - 10/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Aline PROBST aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6293 intitulée « Génétique, Reproduction et Développement » - DEC132249DR07 - 05/09/2013

- Décision portant nomination de Mme Elsa BEN SIMON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5239 intitulée « Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule ». - DEC132703DR07 - 26/09/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Fabrice Vallée, chargé de mission - DEC132996INP - 06/11/2013

07.01.08. DR8

07.01.08.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Franck ELIE aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7328 intitulée "Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace" (LPC2E). - DEC132482DR08 - 15/11/2013

- Décision portant nomination de M. François VIVET aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3079 intitulée "Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation" (CEMHTI). - DEC132492DR08 - 12/11/2013

07.01.09. DR10

07.01.09.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de Madame Fabienne Huber, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) - DEC132844DR10 - 28/09/2013

07.01.10. DR11

07.01.10.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Sylvie TRUCHON, aux fonctions de responsable des ressources humaines par intérim de la délégation Alpes - DEC133085DR11 - 05/11/2013

- Décision portant nomination de Mme Christelle BUON aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Alpes - DEC133229DR11 - 27/11/2013

07.01.11. DR12

07.01.11.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Anne DELMONT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanographie (MIO) - DEC132797DR12 - 30/09/2013

07.01.12. DR13

07.01.12.05. 2013

- Décision portant nomination de M HESEMANN PETER aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR5253 intitulée ICG - DEC132982DR13 - 15/10/2013

07.01.13. DR14

07.01.13.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Virginie Mahdi aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées - DEC133095DAJ - 14/11/2013

- Décision portant nomination de M. Matthieu Herrb aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UPR8001 intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes. - DEC133153DR14 - 20/11/2013

07.01.14. DR15

07.01.14.05. 2013

- Décision portant nomination de Monsieur Jean-Louis MERGNY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS3033 intitulée « Unité de soutien à la recherche IECB » - DEC132807INC - 05/11/2013

07.01.16. DR17

07.01.16.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de Jonathan Courbe, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes - DEC133060DR17 - 30/10/2013

07.01.17. DR18

07.01.17.05. 2013

- UMR8518 décision portant cessation de fonctions d'un assistant de prévention d'une unité mixte - DEC132865DR18 - 03/10/2013

- Décision portant nomination de Mme Sophie Deroubaix, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire - DEC130921DR18 - 19/03/2013

- Décision portant nomination de M. Jérémy Maton, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide - DEC130782DR18 - 05/03/2013

07.01.18. DR19

07.01.18.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Mathieu Genete, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8019 intitulée Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques - DEC130795DR18 - 07/03/2013

07.01.19. DR20

07.01.19.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Dauchez, délégué régional de la circonscription Côte d'Azur - DEC133005DAJ - 06/11/2013

- Décision portant modification de l'intitulé de l'USR3566, et de nomination de M. Tobias Scheer aux fonctions de directeur par intérim et de M. Richard Arena aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité. - DEC133141INSHS - 28/11/2013

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.05. 2013

- Modification de la DEC132140DRH portant nomination de Madame Elsa CORTIJO en qualité de chargée de mission - DEC133072DRH - 14/11/2013

- Décision portant renouvellement de M. Jean-Pierre Briot, dans ses fonctions de directeur du Bureau du CNRS « Brésil » implanté à Rio - DEC133074DAJ - 14/11/2013

- Décision portant nomination de M. Antoine Mynard en tant que directeur du Bureau du CNRS à Pékin - DEC133075DAJ - 14/11/2013
- Décision portant nomination de Mme Béatrice Saint-Cricq aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur - DEC133069DAJ - 06/11/2013
- Décision portant nomination de M. Jean-Marie Burgio aux fonctions de directeur adjoint de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR) - DEC133067DAJ - 14/11/2013

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.05. 2013

- Décision modifiant la décision n°DEC120765DRH du 16/01/2012 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des adjoints techniques - DEC133087DRH - 25/11/2013
- Modification de la décision n°DEC121232DRH du 4 avril 2012 portant nomination des membres de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche - DEC133098DRH - 08/11/2013

07.01.22. Instituts

07.01.22.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Clotilde Fermanian aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI) - DEC133000DAJ - 06/11/2013
- Décision de nomination de Madame Dominique Joly en tant que chargée de mission - DEC133094INEE - 27/11/2013

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-François DUNYACH Directeur par intérim de l'unité GDR3434 intitulée Mondes britanniques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133118DR01 - 12/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christian INGRAO, directeur de l'unité UPR301 intitulée Institut d'histoire du temps présent, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133065DR01 - 31/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien LECHEVALIER, directeur de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques (IMASIE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133081DR01 - 06/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Evelyne VETTESSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3434 intitulée Mondes Britanniques - DEC133119DR01 - 12/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Jeanne GOFFINET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie Institut des mondes asiatiques (IMASIE) - DEC133082DR01 - 06/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Anne KERLAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR301 intitulée Institut d'histoire du temps présent - DEC133066DR01 - 31/10/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Patrick MICHEL, directeur de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133079DR01 - 06/11/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Liora ISRAEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs - DEC133080DR01 - 06/11/2013

07.02.04. DR4

07.02.04.05. 2013

- Délégation de signature de J. Lecomte à ses collaborateurs - UMR8079 - DEC132999DR04 - 01/10/2013

- Délégation de signature de V. Debisschop à J. Lecomte et ses collaborateurs - UMR8079 - DEC132998DR04 - 01/10/2013

07.02.05. DR5

07.02.05.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Brigitte Azzimonti, jusqu'au 1er octobre 2013, M. Benoit Bastard, Mme Sandrine Lefranc et Mme Aleksandra Mikanovic, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique. - DEC132684DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Reynier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR2841, intitulée CNRS Images. - DEC132689DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, et M. Eric LUNEVILLE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7231, intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation (POEMS). - DEC132776DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'URA2581, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote. - DEC132806DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Damien DURVILLE et Mme Arézou MODARESSI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8579, intitulée «Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux». - DEC132809DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Olivier CAYLA, M. Jean-Louis HALPÉRIN et Mme Véronique CHAMPEIL-DESPLATS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD). - DEC132812DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pere ROCA I CABARROCAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3393, intitulée « Institut Photovoltaïque Francilien (IPVF) ». - DEC132852DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mr Michel Ramonet et à Mme Karine Le Corre pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3342, intitulée «Moyens communs de l'OSU-OVSQ». - DEC132879DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Béatrice MOËLLIC et M. Pierre BECKOUCHE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS). - DEC132956DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Matthieu VERSAVEL et à M. Jean-François GUILLEMOLES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque. - DEC132973DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean Avan pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8089 intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation ; - DEC132640DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Godin-Beekmann, directrice de l'unité UMS3342 intitulée Moyens communs de l'OSU-OVSQ, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - DEC132434DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Lecheminant, directeur de l'UMR8089 intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132418DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Brunet, directeur de l'unité UMR7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132365DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Joly, directeur de l'UMR7231 intitulée Propagation des ondes: étude mathématique et simulation (POEMS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132359DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Marc Lamy De La Chapelle, directeur de l'unité GDR3430 intitulée Plasmonique moléculaire et spectroscopies exaltées (PMSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132356DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Claire Lavabre, directrice de l'unité UMR7220 intitulée Institut de sciences sociales du politique (ISP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132355DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Lincot, directeur de l'unité UMR7174 intitulée Institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque (IRDEP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132349DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Lincot, directeur de l'unité FR3393 intitulée Institut photovoltaïque francilien (IPVF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132348DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Véronique Migonney, directrice de l'unité UMR7244 intitulée Laboratoire de chimie, structures et propriétés de biomatériaux et d'agents thérapeutiques (CSPBAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132313DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Artur Scherf, directeur de l'URA2581 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132289DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe CAVELIER aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire - DEC133121IN2P3 - 15/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Edouard Challe et M. Grégory Corcos pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7176 intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique. - DEC133077DR05 - 02/09/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Dumez, directeur de l'unité UMR7176 intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133076DR05 - 02/09/2013

07.02.07. DR7

07.02.07.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Véronique Chankowski, directrice de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133057DR07 - 21/11/2013

07.02.08. DR8

07.02.08.05. 2013

- Délégation de signature consentie par M. Jean-Pierre SIMORRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 intitulée "Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs" (TGIR RMN THC). - DEC132936DR08 - 31/10/2013

07.02.10. DR11

07.02.10.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature temporaire à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Alpes - DEC133133DAJ - 20/11/2013
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - DEC133167DR11 - 25/11/2013
- Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de la délégation - DEC133171DR11 - 25/11/2013

07.02.11. DR12

07.02.11.05. 2013

- Délégation de signature de Rachid BOUCHAKOUR en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR7334) - DEC132911DR12 - 01/10/2013
- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Rachid Bouchakour UMR7334) - DEC132913DR12 - 01/10/2013

07.02.12. DR13

07.02.12.05. 2013

- FR3344 - Délégation de signature de M. Gabriel OLALDE - DEC133127DR13 - 14/11/2013
- UMR5554 - Délégation de signature PRM de Mme Agnès MIGNOT - DEC132893DR13 - 02/10/2013
- FR3344 - Délégation de signature PRM de M. Gabriel OLALDE - DEC133129DR13 - 10/11/2013

07.02.13. DR14

07.02.13.05. 2013

- Délégation de signature consentie à M. Laurent Terray par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC132941DR14 - 09/10/2013
- Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Laurent Terray directeur de l'unité de recherche associée URA1875, intitulée « Sciences de l'Univers au CERFACS » - DEC132942DR14 - 28/10/2013
- Décision portant délégation de signature ponctuelle (Délégation Midi-Pyrénées) - DEC133041DAJ - 06/11/2013
- Décision portant modification de la décision n°DEC111982DAJ du 31 août 2011 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Midi-Pyrénées) - DEC133096DAJ - 14/11/2013

07.02.17. DR18

07.02.17.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe D_éHulst directeur de l'unité UMR8576 intitulée Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC131384DR18 - 12/04/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe D_éHulst directeur de l'unité UMR8576 intitulée Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133123DR18 - 18/10/2013
- Délégation de signature consentie à Stanislas TOMAVO pour les actes de gestion relevant du Labex ParaFrap - UMR8204 - DEC132898DR18 - 02/09/2013
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire Catalin BADEA - FR2956 - DEC132966DR18 - 03/09/2013

07.02.18. DR19

07.02.18.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Bernard LECLERC, Directeur de l'UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC133225DR19 - 27/11/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Francesco AMOROSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme. - DEC133226DR19 - 27/11/2013

07.02.19. DR20

07.02.19.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature (Délégation Côte d'Azur) - DEC133012DAJ - 06/11/2013

- Décision portant délégation de signature (Délégation Côte d'Azur) - DEC133071DAJ - 06/11/2013

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.05. 2013

- Décision portant délégation de signature (Délégation Paris Michel-Ange) - DEC133070DAJ - 04/11/2013

- Décision portant modification de la décision DEC100258DAJ du 1er octobre 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information - DEC133047DAJ - 15/11/2013

07.02.21. Instituts

07.02.21.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Pascal Marty, directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) - DEC133044DAJ - 06/11/2013

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.22. Decisions collectives

07.03.22.04. 2012

- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de service - DEC122893DGDS - 19/12/2012

07.04. Décisions tarifaires

07.04.04. DR4

07.04.04.05. 2013

- Stages de formations - MOY1692 - DEC133073DR04 - 05/11/2013

07.04.08. DR8

07.04.08.05. 2013

- Décision relative au tarif du pôle commun d'analyse de l'unité UMR7285 intitulée "Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers" - IC2MP - DEC133150DR08 - 18/11/2013

- Décision relative au tarif des chambres d'hébergement de l'unité UPR1934 intitulée "Centre d'Etudes Biologiques de Chizé" - CEBC - DEC133151DR08 - 18/11/2013

- Décision relative aux tarifs des prestations de l'unité UPS44 intitulée "Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles" (TAAM) - DEC133125DR08 - 04/10/2013

07.04.16. DR17

07.04.16.05. 2013

- Décision relative au tarif des repas du restaurant administratif de Roscoff, MOY1700_RO, refacturés à l'Université Pierre-et- Marie-Curie - DEC133054DR17 - 30/10/2013

- Décision relative au tarif d'analyses d'échantillons par spectrométrie d'émission couplée par plasma induit, réalisées par le laboratoire de Planétologie et de Géodynamique de Nantes, UMR6112 - DEC133055DR17 - 30/10/2013

07.06. Autres décisions

07.06.05. DR5

07.06.05.05. 2013

- Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord. - DEC133228DR05 - 27/11/2013

07.06.07. DR7

07.06.07.05. 2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5306 intitulée Institut
Lumière Matière - DEC133120DR07 - 12/11/2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5280 intitulée Institut
des sciences analytiques - DEC133117DR07 - 12/11/2013

07.06.11. DR12

07.06.11.05. 2013

- Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR7318 Droit public
comparé - Droit international et Droit européen - DEC131764INSHS - 13/11/2013

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.05. 2013

- Décision modifiant la décision d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information
n°DEC131211DRH - DEC133043DRH - 04/11/2013

- Décision modifiant la décision du 13/10/2009 arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis
en délégation dans le cadre d'une chaire - DEC132963DRH - 08/11/2013

- Décision portant renouvellement de Mme Maïté Armengaud aux fonctions de médiatrice du CNRS -
DEC133053DAJ - 14/11/2013

DEC133052DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC953157SJUR du 30 novembre 1995 modifiée relative au médiateur du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC953157SJUR du 30 novembre 1995 modifiée relative au médiateur du CNRS ;

Vu l'avis du Comité technique du CNRS du 10 juin 2013,

DECIDE :

Art. 1^{er} – La décision n° DEC953157SJUR du 30 novembre 1995 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

- I. A l'article 1^{er}, les mots : « directeur général » sont remplacés par le mot : « président », les mots : « non renouvelable » sont remplacés par le mot : « renouvelable une fois » et les mots : « comité technique paritaire » sont remplacés par les mots : « comité technique du CNRS ».
- II. Au point 5 de l'article 4, les mots : « directeur général » sont remplacés par le mot : « président ».
- III. A l'article 6, les mots : « directeur général » sont remplacés par le mot : « président » et les mots : « comité technique paritaire » sont remplacés par les mots : « comité technique du CNRS ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2013

Alain Fuchs

DEC133068DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Hélène Naftalski, ingénieure de recherche, est nommée déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange en remplacement de M. Gilles Sentise, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Art. 2. – A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de Mme Hélène Naftalski, directrice de cabinet du président du CNRS.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2013

ALAIN FUCHS

DEC133221SGCN

Décision modifiant la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 130387SGCN du 15 février 2013 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – L'article 1 de la décision du 15 février 2013 susvisée est modifié comme suit : est nommé membre du bureau de la section 20 – « Biologie moléculaire et structurale, biochimie », Madame Sandrine BOSCHI, Professeur des universités, en remplacement de Madame Catherine ROYER, démissionnaire.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26-NOV-2013

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude Labastie

DEC133175SGCN

Décision modifiant la décision n° 105085SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de physique.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 08 novembre 2013,

DECIDE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :

« Frédéric NGUYEN VAN DAU, de nationalité française, Physicien » en remplacement de Madame Elin SONDERGARD, Chercheuse à la compagnie de Saint-Gobain, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,
le Directeur général délégué à la science*

Joël BERTRAND

DEC133176SGCN

Décision modifiant la décision n° 105085SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de physique.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 08 novembre 2013,

DECIDE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :

« Madame Annie COLIN, de nationalité française, Professeur des universités » en remplacement de Monsieur Fabrice VALLÉE, Directeur de recherche CNRS, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,
le Directeur général délégué à la science*

Joël BERTRAND

DEC133177SGCN

Décision modifiant la décision n° 105084SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 26 septembre 2013,

DECIDE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :

« Monsieur Jérôme VIERS, de nationalité française, Professeur des universités » en remplacement de Monsieur Jérôme ROSE, Directeur de recherche CNRS, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,
le Directeur général délégué à la science*

Joël BERTRAND

DEC133220SGCN

Décision modifiant la décision n° DEC120527SGCN du 07 février 2012 modifiée relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut des sciences de l'univers du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 100150DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. STEPHAN (Jean-François) aux fonctions de directeur de l'institut ;

Vu, la décision n° 132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 132222DAJ du 15 juillet 2013 donnant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur François METIVIER, Professeur des universités, est nommé membre du bureau du conseil scientifique de l'institut sciences de l'univers, en remplacement de Monsieur Jérôme ROSE, démissionnaire.

Art. 2 - L'article 1^{er} de la décision du 07 février 2012 susvisée est modifié comme suit :

Les mots « Madame Céline MARI et Monsieur Jérôme ROSE » sont remplacés par les mots « Madame Céline MARI et Monsieur François METIVIER ».

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26-NOV-2013

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

Marie-Claude Labastie

REDEPLOIEMENT DES INGENIEURS ET DES TECHNICIENS
MISE EN ŒUVRE DES ARTICLES 240 ET 241 DU DECRET 83-1260 DU 30
DECEMBRE 1983 FIXANT LES DISPOSITIONS STATUTAIRES COMMUNES AUX
CORPS DE FONCTIONNAIRES DES EPST

Objet de l'instruction

La présente instruction fixe le cadre du redéploiement des personnels ingénieurs et techniciens CNRS d'une unité, dès lors que sa fermeture ou la réorientation de tout ou partie de ses activités a été décidée par le président du CNRS.

PRESENTATION GENERALE	- 2 -
ACTIONS PAR ACTEUR, CIRCUIT DES DOCUMENTS	- 3 -
TEXTES DE REFERENCE, PROCEDURES ASSOCIEES	- 7 -
ANNEXE : MODELE DE DOCUMENT	- 7 -

Période d'application : à compter de la date de signature
Référence Doc'utiles : INS133048MPR

État du document : Validé
Dernière mise à jour : 30 octobre 2013

Version : 1.0

Adresse du site de la bibliothèque pratique, rubrique « Instructions de procédures » :
http://www.dgdr.cnrs.fr/mpr/pratique/Instructions_procedures/RH/IP_RH.htm

Direction générale déléguée aux ressources
Direction des ressources humaines / Mission Pilotage et relation avec les délégations
régionales et les instituts
Campus Gérard Mégie, 3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

Pour tout renseignement relatif aux règles de gestion, textes et documents applicables, contacter le responsable des ressources humaines de votre délégation.

Présentation générale

Le CNRS, après concertation avec ses partenaires, et après avis du conseil scientifique, peut décider de réorienter l'activité d'une unité de recherche ou d'un service, ou de mettre fin aux recherches menées dans un secteur déterminé. Ces décisions peuvent entraîner la suppression de l'unité ou du service correspondant.

Lorsque la décision du président conduit à fermer une unité de recherche, une structure transitoire FRE (formation de recherche en évolution) peut lui être substituée. Créée pour une durée d'un an, elle est éventuellement renouvelable une fois. La FRE constitue le cadre d'organisation du redéploiement des ressources : patrimoine scientifique, ressources matérielles...

Dans tous les cas, pour les personnels, la fermeture d'une unité, la réorientation de tout ou partie de ses activités ou la fusion d'unités lorsqu'elles conduisent à une diminution des effectifs, donne lieu à la mise en œuvre des dispositions des articles 240 et 241 du décret 83-1260 du 30 décembre 1983 qui fixent les conditions spécifiques de mutation des ingénieurs et techniciens (IT). Chaque agent se voit en effet notifier un projet de mutation. Il dispose d'un an pour trouver un nouvel emploi au CNRS, dans d'autres EPST ou EPSC (université¹).

Pendant ce délai, les agents dont l'unité ou le service a été supprimé bénéficient d'une affectation provisoire requérant une compétence de même nature ou voisine de celle exigée dans leur emploi antérieur.

Dans l'hypothèse de la création d'une FRE cette formation demeure l'unité d'affectation des agents.

Passé le délai d'un an, l'agent est muté par décision du président du CNRS.

La présente procédure énonce les modalités d'application au CNRS des dispositions réglementaires concernant les ingénieurs et les techniciens, dans les cas de fermeture ou de réorientation de tout ou partie des activités des unités.

¹ *Ou des établissements de recherche dont les personnels sont régis par les statuts particuliers pris en application de la loi du 15 juillet 1982 modifiée d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France.*

Elle est applicable par les instituts et les délégations, en coopération avec les directeurs d'unités concernés.

Elle constitue également la référence pour le redéploiement des IT affectés dans des unités non contractualisées.

L'instruction de procédure n° INS020003BPC du 20 février 2002 à laquelle se substitue la présente instruction est abrogée.

Les acteurs impliqués

L'institut informe par courrier le directeur d'unité, la délégation et les cotutelles de l'unité :

- soit du projet de fermeture, puis de la création d'une FRE,
- soit de la réorientation des activités.

Un représentant de l'institut accompagné d'un représentant de la délégation concernée présente au conseil d'unité ou à l'assemblée générale des personnels, le contexte scientifique et partenarial, les perspectives d'évolution et d'accompagnement offertes.

Le délégué régional est responsable des procédures de réaffectation des personnels CNRS. Il signe les courriers adressés à l'agent et la décision de mutation.

Le responsable des ressources humaines (RRH) de la délégation a un rôle primordial dans l'accompagnement des personnels de l'unité. Au cours d'entretiens, il conseille l'agent IT dans sa recherche d'emplois vacants et dans les actions de formation ou de reconversion à mener en vue de sa réaffectation.

Abréviations et terminologie

EPST : établissement public à caractère scientifique et technologique

EPSCP : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

CAP : commission administrative paritaire

DR : délégué régional

DU : directeur d'unité

FRE : formation de recherche en évolution

RRH : responsable des ressources humaines

Actions par acteur, circuit des documents

La décision du CNRS de réorienter l'activité d'une unité ou d'un service se traduit, le plus souvent, par la création d'une formation de recherche en évolution (FRE), une fusion, une création d'UMR ou toute autre modification structurelle. Dans d'autres cas, le projet de réorganisation d'activité de l'unité ou du service conduit à la réaffectation d'une partie des personnels qui bénéficieront alors du même dispositif d'information et d'accompagnement.

Une attention particulière doit être portée à l'information et à la communication sur le projet de restructuration auprès de l'ensemble des personnels relevant des différentes tutelles.

Etape 1 : Information des entités impliquées

Le directeur d'institut

- avise par courrier le directeur d'unité et le délégué régional de la décision du CNRS de réorienter l'activité d'une unité ou d'un service et expose les conséquences organisationnelles en résultant.

Dans le cas de création d'une FRE, seront également joints :

- l'extrait de la décision collective de création,
 - le calendrier des opérations de redéploiement qui débute au plus près du 1^{er} janvier (T₀), date d'effet de la création de la FRE.
- demande au directeur d'unité d'organiser une réunion du conseil de l'unité ou de l'assemblée générale des personnels. Cette réunion se tiendra en présence d'un représentant de l'institut et de la délégation.

Le RRH

- identifie les IT CNRS concernés. Lorsque la réorganisation n'affecte qu'une partie de l'unité, l'identification est réalisée en liaison avec le directeur d'unité et doit être validée par l'institut.
- collecte les possibilités d'affectation sur le bassin d'emplois en relation avec les compétences et le profil professionnel de l'agent, auprès du directeur de l'institut concerné et auprès des autres instituts ;

Le directeur d'unité

- organise, après la tenue du conseil d'unité, une réunion d'information pour les personnels concernés, réunion à laquelle participe le délégué régional, le RRH de la délégation et si possible un représentant de la (ou des) cotutelle(s) de l'unité. Les procédures de redéploiement des personnels y sont exposées. Une attention particulière est apportée aux droits des agents.

Etape 2 : Mise en œuvre du redéploiement – accompagnement de l'agent

A chaque étape de la procédure, l'agent, s'il le souhaite, peut se faire assister de la personne de son choix.

Le délégué régional

- notifie, par courrier recommandé avec accusé de réception, à chaque agent son obligation d'effectuer une mobilité (cf. annexe).

L'agent

- dispose d'un délai d'un an, à réception de cette notification, pour trouver un emploi au sein de l'établissement, dans un autre EPST ou EPSCP (université) (2) et, le cas échéant, dans une autre administration.

Le RRH

- informe l'agent des postes disponibles dans un délai de 15 jours à compter de cette notification
- examine avec chaque agent ses compétences, ses perspectives, ses attentes, ses possibilités de formation, les mobilités professionnelles et/ou géographiques possibles;
- conseille et oriente l'agent pour la poursuite de ses recherches afin de valoriser son dossier : rédaction du CV et de la lettre de motivation, préparation de l'entretien...
- analyse avec l'agent les raisons de son insuccès éventuel au cours d'un entretien.

Le RRH examine les besoins exprimés sur DIALOG

Le RRH s'appuie notamment sur le dossier annuel.

Dans le cas où il est constaté qu'il n'y a pas d'emploi disponible correspondant à la qualification professionnelle de l'agent, celui-ci peut établir en lien avec le RRH un projet personnalisé d'évolution professionnelle en vue d'assurer sa reconversion. Dans ce cadre, il peut bénéficier prioritairement d'actions de formation. Ce projet d'évolution professionnelle s'effectue dans toute la mesure du possible sur une prévision d'emploi disponible. En tout état de cause, l'agent conservera son affectation jusqu'à l'occupation d'un nouvel emploi.

L'agent

- consulte:
 - également les fonctions affichées dans le cadre des campagnes de mobilité. Les mesures d'accompagnement à la mobilité prévues peuvent être mises en œuvre, telle la formation d'adaptation à la nouvelle fonction. Ses demandes de mobilité sont examinées en priorité ;
 - les emplois vacants dans les autres EPST ou EPSCP. Si sa candidature est retenue, il pourra intégrer le corps homologue dans l'établissement d'accueil, sans détachement préalable ;
- sollicite, en tant que de besoin, le SRH de la délégation et étend ses recherches en prenant appui sur les suggestions du RRH ;
- ouvre, si nécessaire, sa recherche à d'autres employeurs de la fonction publique.

Lorsque, **au bout des 6 mois**, à compter de la réception de la notification du projet de mutation, l'agent n'a pas trouvé de nouvelle fonction (aucune fonction correspondant aux critères n'est affichée ou la candidature n'a pas été retenue) un accompagnement renforcé de l'agent est mis en œuvre par la délégation.

Le délégué régional

- propose après consultation de l'ensemble des instituts concernés et des directeurs d'unité, une sélection d'affectations (au moins trois affectations) prenant en compte la qualification, le métier et la BAP formalisée à l'agent par courrier recommandé avec accusé de réception ; celle-ci doit requérir une compétence de même nature ou proche de celle exigée dans la fonction antérieure de l'agent.

² Cf. note 1 page 3

Etape 2 : Mise en œuvre du redéploiement – accompagnement de l'agent

L'agent

- rencontre les directeurs d'unités susceptibles de l'accueillir. Il effectue son choix et le communique, par écrit, au délégué régional.

Le Directeur d'unité

- Le cas échéant motive auprès du délégué régional son refus d'accueillir l'agent. Le délégué régional informe l'agent des raisons du refus du directeur d'unité et fait de nouvelles propositions à l'agent.

Le RRH

- met en œuvre la procédure de mutation ;
- engage des actions de formation si la fonction acceptée par l'agent nécessite une adaptation de sa part.

Si un an après s'être vu notifier son obligation de mobilité, l'agent n'a pas manifesté son choix ni sa volonté de réorientation professionnelle, il est muté par décision du président du CNRS (article 241 du décret 83-1260).

L'agent est informé que s'il n'accepte pas sa mutation il sera licencié après avis de la commission administrative paritaire.

Etape 3 : Mutation par décision du président

Le délégué régional

- détermine une affectation parmi les postes vacants, en accord avec le directeur d'unité d'accueil.
Dans la mesure où cela est compatible avec l'intérêt du service, cette affectation doit :
 - être située dans le département de résidence de l'agent, la région Île-de-France étant assimilée à un seul département ;
 - tenir compte de la situation de famille du métier et des demandes formulées par l'agent.
- informe l'agent de son affectation définitive par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, accompagné de la fiche de poste ; ce courrier précise à l'agent les conséquences de son refus d'accepter la mutation. Est joint au courrier une copie de la décision de mutation signée par le délégué régional (par délégation du président) qui indique la date de prise de fonction.
- adresse également une copie à l'institut et, le cas échéant, à la délégation d'accueil accompagnée du dossier administratif de l'agent.

Dans l'hypothèse où l'affectation retenue entraîne un changement de résidence ou une modification de la situation de l'agent, résultant notamment de la comparaison de la fiche de poste d'accueil avec celle d'origine, la mutation doit être précédée de la consultation de la CAP.

Après réception de la décision d'affectation,

L'agent

- prend ses fonctions et le directeur de l'unité signe le procès-verbal d'installation qu'il adresse à la délégation.

Si la fonction acceptée par l'agent nécessite une adaptation de sa part, des actions de formation sont engagées.

Etape 3.1 : Procédure de licenciement

Le délégué régional

- engage, si l'agent ne rejoint pas l'affectation à la date notifiée dans la décision de mutation, la procédure de suspension de traitement ;
- saisit la CAP du licenciement de l'agent
- met en œuvre le licenciement.

Textes de référence, procédures associées

Textes réglementaires

- Décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des EPST (articles 240 et 241).
- Règles encadrant la mobilité interne, à consulter sur le site web de la direction des ressources humaines (<http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/>) rubrique Mobilité.
- Brochure DRH « Réforme de la formation professionnelle tout au long de la vie – Cadrage de la mise en œuvre au CNRS ».

Annexe : modèle de document

- Courrier à l'ingénieur ou au technicien lui notifiant le projet de mutation.

La présente instruction sera publiée au bulletin officiel du centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 novembre 2013

Le directeur général délégué aux ressources

Xavier Inglebert

Courrier à l'ingénieur ou au technicien lui notifiant le projet de mutation

....., le

M.....

.....

.....

Courrier recommandée avec A.R.

Objet : projet de mutation

M.....,

Je vous informe qu'après avis des instances compétentes du comité national, le président du CNRS a pris la décision de # ne pas renouveler # ou #réorienter l'activité scientifique de# l'unité à laquelle vous êtes actuellement affecté(e).

Cette décision conduit à organiser votre affectation dans une nouvelle structure.

En application des dispositions statutaires prévues à l'article 240 du décret du 30 décembre 1983 (dont copie ci-jointe), vous disposez d'un délai d'un an à réception de la présente, afin de parvenir, avec l'appui du service des ressources humaines de la délégation, au choix de votre future affectation.

Durant ce délai, vous êtes affecté(e) provisoirement à

Le service des ressources humaines de votre délégation en la personne de M....., tel., vous contactera dans les prochains jours pour un entretien, afin d'effectuer un bilan de vos expériences professionnelles et compétences associées, et de recueillir vos souhaits. Les informations recueillies au cours de cet entretien individuel, vous permettront d'identifier les emplois répondant au mieux à vos compétences.

Vous pouvez également bénéficier d'actions de formation afin d'être mieux à même de prendre en charge de nouvelles activités.

Je vous invite à prendre connaissance, avec attention, des textes statutaires qui sont joints en annexe et qui déterminent la procédure qui doit être suivie pour procéder à votre nouvelle affectation. Vous pourrez également trouver des précisions sur cette procédure en consultant l'instruction de procédure « Redéploiement des ingénieurs et des techniciens » n°INS100001BPC sur le site web du CNRS.

Le service des ressources humaines de votre délégation a pour mission de répondre à vos questions et de vous accompagner dans toutes vos démarches jusqu'à votre nouvelle affectation.

Je vous prie d'agréer, M.....

Le délégué régional

**CIRCULAIRE RELATIVE AU TRAITEMENT DES
SITUATIONS DE HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL**

N°CIR132991DRH du 6 novembre 2013

PREAMBULE

La protection de la dignité de la personne humaine constitue une valeur fondamentale de notre société. Elle représente en outre une priorité essentielle pour le CNRS.

Elle est, en effet, érigée au plus haut niveau de la hiérarchie des normes. Consacrée au niveau international «la sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation » l'est également en droit interne

Dans le cadre des relations de travail, la protection de la dignité de la personne humaine constitue un objectif fort auquel doivent tendre les employeurs publics et privés.

Le CNRS s'est inscrit dans cette perspective de protection depuis plusieurs années en adoptant un plan d'action sur les conditions de travail et la prévention des risques psychosociaux. En effet, particulièrement attentif au développement des normes de protection applicables à l'ensemble de ses agents, le CNRS veille au travers des procédures décrites dans ce plan d'action à prévenir, à déceler et à traiter des situations dans lesquelles une atteinte serait portée à la dignité ou à la santé physique ou mentale de ses agents.

Prenant très au sérieux la nécessité de veiller à l'amélioration des conditions de travail de ses agents, le CNRS s'est doté d'une circulaire sur le traitement des situations de harcèlement moral au travail

Il convient de réaffirmer ici que l'amélioration des conditions de travail ne peut résulter que de la protection de la dignité de la personne humaine contre les violences physiques ou verbales qui pourraient être subies sur le lieu de travail.

C'est précisément dans cet objectif que le CNRS a souhaité adopter une circulaire relative au traitement des situations de harcèlement sexuel au travail.

Suite à la modification de la définition du harcèlement sexuel par la loi n°2012-954 du 6 août 2012, le CNRS, mesurant la nécessité d'intervenir dans ce domaine, a souhaité se doter d'une norme interne de façon à assurer la protection de ses agents.

Le harcèlement sexuel qui, se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré par la personne qui en fait l'objet, est constaté dans le cadre tant de la sphère professionnelle que de la sphère privée.

Face à un tel risque, le CNRS se doit de garantir à tous et toutes des conditions normales d'exercice de leurs fonctions. Une attention particulière est toutefois portée à l'égard de certains agents publics placés dans une situation vulnérable ou précaire.

La circulaire relative au traitement des situations de harcèlement sexuel au travail a donc pour objet de permettre l'identification et la répression de tels comportements qui constituent pour les victimes une situation traumatisante notamment sur le plan psychologique.

Dans le prolongement de la circulaire relative au traitement du harcèlement moral au travail, cette nouvelle circulaire est l'occasion pour le CNRS d'affirmer son opposition absolue à l'égard de ce genre de comportement. Une telle position s'impose d'autant plus que le harcèlement sexuel est encore aujourd'hui conçu comme étant un comportement fréquent et banalisé.

Au travers de cette circulaire et de l'application qui devra en être faite, le CNRS entend ainsi assurer le respect de la dignité de tous dans le cadre de l'exercice des fonctions.

CIRCULAIRE RELATIVE AU TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCELEMENT SEXUEL AU TRAVAIL.....	- 1 -
TITRE I – LE CADRE JURIDIQUE	- 5 -
CHAPITRE I – L’IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE HARCELEMENT SEXUEL .	- 6 -
I. LE HARCELEMENT SEXUEL EXIGEANT DES ACTES REPETES	- 6 -
II. LE HARCELEMENT SEXUEL RESULTANT DE LA COMMISSION D’UN ACTE UNIQUE	- 7 -
CHAPITRE II – LES SANCTIONS APPLICABLES	- 8 -
I. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES	- 8 -
II. LES SANCTIONS DU CODE PENAL.....	- 8 -
TITRE II - LES ACTIONS DE PREVENTION.....	- 9 -
TITRE III – LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCELEMENT SEXUEL	- 9 -

TITRE I – LE CADRE JURIDIQUE

Le statut général des fonctionnaires comporte des garanties visant à la protection de la santé physique et mentale des agents et à la prévention de tout risque professionnel auquel ils pourraient être exposés.

Le statut général inscrit également au titre des garanties accordées aux agents la prévention des agissements de harcèlement sexuel.

L'article 6 ter de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires donne une définition légale du harcèlement sexuel et accorde des garanties aux agents victimes de tels agissements.

Cet article dispose que :

« Aucun fonctionnaire ne doit subir les faits :

a) Soit de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ;

b) Soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Aucune mesure concernant notamment le recrutement, la titularisation, la formation, la notation, la discipline, la promotion, l'affectation et la mutation ne peut être prise à l'égard d'un fonctionnaire :

1° Parce qu'il a subi ou refusé de subir les faits de harcèlement sexuel mentionnés aux trois premiers alinéas, y compris, dans le cas mentionné au a, si les propos ou comportements n'ont pas été répétés ;

2° Parce qu'il a formulé un recours auprès d'un supérieur hiérarchique ou engagé une action en justice visant à faire cesser ces faits ;

3° Ou bien parce qu'il a témoigné de tels faits ou qu'il les a relatés.

Est passible d'une sanction disciplinaire tout agent ayant procédé ou enjoint de procéder aux faits de harcèlement sexuel mentionnés aux trois premiers alinéas.

Les dispositions du présent article sont applicables aux agents non titulaires de droit public. »

Le harcèlement sexuel est également évoqué par la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

CHAPITRE I – L'IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE HARCELEMENT SEXUEL

L'article 6 ter de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires a été modifié par la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel qui a rétabli le délit de harcèlement sexuel. La notion de harcèlement sexuel est consacrée en des termes identiques dans le code pénal, le code du travail et dans le statut général des fonctionnaires.

La notion de harcèlement sexuel renvoie à deux cas de figure.

I. LE HARCELEMENT SEXUEL EXIGEANT DES ACTES REPETES

Au 1^{er} alinéa de l'article 6 ter de la loi du 13 juillet 1983, un premier cas de harcèlement sexuel est défini. Il renvoie à des propos ou des comportements de toute nature (propos, gestes, envois ou remises de courriers ou d'objets, attitudes...) qui sont imposés à la victime. Ces agissements doivent en outre être répétés et présenter une connotation sexuelle.

Le non consentement de la victime est un des éléments constitutifs du harcèlement sexuel qui suppose des actes imposés par leur auteur, et donc subis et non désirés par la victime.

La condition de répétition des actes exige que les faits doivent être commis au moins à deux reprises. Elle n'impose pas qu'un délai minimum sépare les actes commis, ces actes pouvant être répétés dans un très court laps de temps.

Si les faits doivent également revêtir une connotation sexuelle, ils n'ont cependant pas à présenter un caractère explicitement sexuel.

Enfin, pour être punissables, les propos ou comportements doivent soit porter atteinte à la dignité de la victime en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créer à l'encontre de la victime une situation intimidante, hostile ou offensante.

Les propos ou comportements portant atteinte à la dignité de la victime en raison de leur caractère dégradant ou humiliant correspondent à des attitudes ouvertement sexistes, grivoises ou encore obscènes.

Il pourra s'agir ainsi de paroles ou d'écrits répétés constituant des provocations, injures ou diffamations commises en raison du sexe ou de l'orientation ou de l'identité sexuelle de la victime. Des comportements homophobes ou dirigés contre des personnes transsexuelles ou transgenres entrent également dans cette catégorie.

Les comportements visant à créer à l'encontre de la victime une situation intimidante, hostile ou offensante correspondent à des conduites ayant pour conséquence de rendre insupportables les conditions de vie et de travail de la victime. Il en sera ainsi lorsqu'une personne importune quotidiennement son ou sa collègue de travail, en lui adressant sans cesse des écrits ou des objets à connotation sexuelle, alors que ce dernier ou cette dernière lui a demandé de cesser ces agissements.

II. LE HARCELEMENT SEXUEL RESULTANT DE LA COMMISSION D'UN ACTE UNIQUE

Au second alinéa de l'article 6 ter de la loi du 13 juillet 1983 précité, un second cas de harcèlement sexuel est prévu. Il s'agit de l'hypothèse dans laquelle la situation de harcèlement sexuel résulte d'un acte unique, à la différence de ce qui est exigé au 1^{er} alinéa de l'article 6 ter.

Cet acte unique doit présenter une particulière gravité résultant d'une pression grave commise contre la victime et présentant une finalité de nature sexuelle.

La notion de pression grave renvoie à des hypothèses dans lesquelles une personne tente d'imposer un acte de nature sexuelle à la victime en contrepartie d'un avantage, par exemple l'obtention d'un emploi, ou encore de l'assurance qu'elle évitera une situation dommageable telle qu'un licenciement ou une mutation. Ces faits peuvent être qualifiés de « chantage sexuel ».

L'article 6 ter de la loi du 13 juillet 1983 précise enfin que la pression doit être exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle de la part de la victime. Il peut s'agir de tout acte de nature sexuelle, notamment les simples contacts physiques, qu'il soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

CHAPITRE II – LES SANCTIONS APPLICABLES

I. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

L'article 6 ter de la loi du 13 juillet 1983 précité dispose qu' *« est passible d'une sanction disciplinaire tout agent ayant procédé ou enjoint de procéder aux faits de harcèlement sexuel mentionnés aux trois premiers alinéas. »*

Le pouvoir disciplinaire appartient au Président du CNRS qui l'exerce après avis de la Commission administrative paritaire compétente siégeant en conseil de discipline.

II. LES SANCTIONS DU CODE PENAL

L'article 222-33 du code pénal dispose que les faits de harcèlement sexuel *« sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.*

Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsque les faits sont commis : 1° Par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ; 2° Sur un mineur de quinze ans ; 3° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ; 4° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de sa situation économique ou sociale est apparente ou connue de leur auteur ; 5° Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice. »

TITRE II - LES ACTIONS DE PREVENTION

Les actions de prévention des situations de harcèlement sexuel s'organisent à l'identique des actions de sensibilisation et de formation définies dans la circulaire n° 112232DRH du 19 septembre 2011 sur le traitement des situations de harcèlement moral au travail.

TITRE III – LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCELEMENT SEXUEL

Cette prise en charge s'effectue selon la procédure décrite dans la circulaire sur le traitement des situations de harcèlement moral au travail.

Le 6 novembre 2013

Le Président

Alain FUCHS

DEC133138DR01

Décision portant nomination de M. Patrick NAMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG) et nommant M. Thierry SANJUAN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 14 avril 2009 ;

Considérant que M. **Patrick NAMY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A et la délégation Ile de France Est, du 13 au 15 octobre et du 17 au 19 novembre 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Patrick NAMY**, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8586 intitulée Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG) à compter du 1^{er} janvier 2010.

M. **Patrick NAMY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Patrick NAMY** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Thierry SANJUAN

Directeur de l'UMR 8586

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Philippe BOUTRY, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

DEC132833INSHS

Décision portant nomination de Mme Bénédicte ANDRE aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service UMS3558 intitulée QUETELET-PROGEDO

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 121742INSHS en date du 11 juillet 2012 portant de l'unité mixte de service n° 3558 intitulée QUETELET-PROGEDO et nommant Mme Roxane SILBERMAN directrice de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Bénédicte ANDRE, Ingénieure de recherche de 2^{ème} classe, est nommée directrice de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1^{er} novembre 2013, en remplacement de Mme Roxane SILBERMAN, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/11/2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133128DR01

Décision portant nomination de Mme Jacqueline LEROY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8194 intitulée Centre d'études de la sensori-motricité (CESM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant création de l'unité mixte n° 8194 intitulée Centre d'études de la sensori-motricité (CESM) et nommant M. Pierre-Paul VIDAL en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 14 février 2012 ;

Considérant que Mme **Jacqueline LEROY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 8 au 10 février, puis du 8 au 10 mars 2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Jacqueline LEROY**, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 8194 intitulée Centre d'études de la sensori-motricité (CESM) à compter du 14 février 2012.

Mme **Jacqueline LEROY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Jacqueline LEROY** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 27 septembre 2013

Pierre-Paul VIDAL

Directeur de l'UMR 8194

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

DEC133137DR01

Décision portant nomination de Mme Véronique LAUTIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf) et nommant M. Pierre BOILLEY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 2 février 2006 ;

Considérant que Mme **Véronique LAUTIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 03 au 05 décembre 1996 et du 14 au 16 janvier 1997.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Véronique LAUTIER**, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8171 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Africains (CEMAf) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme **Véronique LAUTIER** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Véronique LAUTIER** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

Pierre BOILLEY

Directeur de l'UMR8171

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Philippe BOUTRY, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

DEC132813DR02

Décision portant nomination de Mme Marie-Ange Bonnin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7622 intitulée Biologie du développement

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21/12/2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7622 intitulée Biologie du développement ;

Vu la décision n° 132162INSB du 29/08/2013 portant nomination de Mme Sylvie Schneider-Maunoury aux fonctions de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11/06/2013 ;

Considérant que Mme Marie-Ange Bonnin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 08/02/2005 au 10/02/2005 et du 08/03/2005 au 10/03/2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Ange Bonnin, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7600 intitulée Biologie du développement à compter du 01/07/2013.

Mme Marie-Ange Bonnin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Ange Bonnin est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/09/2013

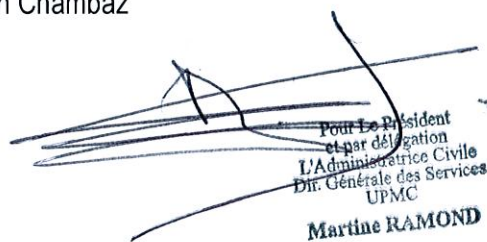
~~Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY~~
Directrice de l'UMR 7622

La directrice de l'unité
Sylvie Schneider-Maunoury

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du président de l'Université Paris 6
Jean Chambaz



Pour Le Président
et par délégation
L'Administratrice Civile
Dir. Générale des Services
UPMC
Martine RAMOND

DEC132277DR02



Décision portant nomination de M. Christophe Gobet aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité mixte n°7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris et nommant M. Laurent Vigroux en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04/07/2013;

Considérant que M. Christophe Gobet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris a du CNRS du 25/04/2000 au 27/04/2000 et du 23/05/2000 au 25/05/2000,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christophe Gobet, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris à compter du 01/01/2013.

M. Christophe Gobet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Gobet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/07/2013

Le directeur de l'unité
Laurent Vigroux

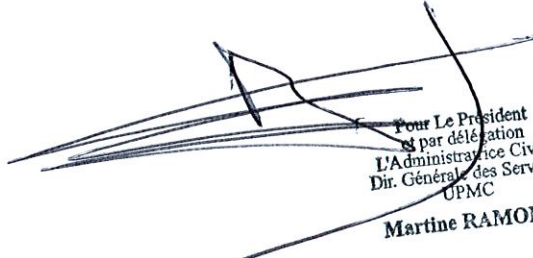


Laurent VIGROUX
Directeur
Institut d'Astrophysique de Paris

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz



Pour Le Président
et par délégation
L'Administration Civile
Dir. Générale des Services
OPMC
Martine RAMOND

DEC132858DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Bernard Trégon, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 060075DR02 du 04/12/2006 portant nomination de M. Bernard Trégon aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Bernard Trégon dans l'unité du CNRS n°8552, à compter du 05/10/2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 26/09/2013

Le directeur de l'unité
Antoine Heidmann

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

DEC131454DR02

Décision portant nomination de Mme Christine Chappard aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7052 intitulée Biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 08A12DSI du 19/12/2008 nommant M. Hervé Petite, directeur de l'unité UMR7052 Biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée à Mme Christine Chappard le 21/02/2013 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial du 11/06/2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Christine Chappard, chercheur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 23/11/2012.

Article 2 : Missions¹

Mme Christine Chappard exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Christine Chappard sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13/09/2013

Le directeur d'unité
Hervé Petite

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa du Président de l'Université Paris Diderot Paris 7
Vincent Berger

DEC132955DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Vanessa Soubeyre, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité 7102 intitulée Neurobiologie des processus adaptatifs

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 060061DR02 du 15/11/2006 portant nomination de Mme Vanessa Soubeyre aux fonctions d'ACMO ,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Vanessa Soubeyre, dans l'unité du CNRS n°7102, à compter du 01/10/2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11/10/2013

Le directeur de l'unité
Jean Mariani

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

DEC132107DR04

Décision portant nomination de M. Thierry GOLDMANN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPS851 intitulée Institut du développement et des ressources en informatique scientifique

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC105349INS2I nommant Monsieur Denis GIROU, directeur de l'unité de recherche n° UPS851, à compter du 01/01/2011 ;

Considérant que M. Thierry GOLDMANN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Thierry GOLDMANN, IE1C, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPS851, à compter du 19/08/2013.

M. Thierry GOLDMANN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry GOLDMANN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

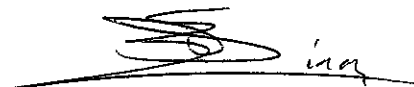
Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 octobre 2013

Le directeur de l'unité

Denis GIROU



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Denis GIROU
Directeur IDRIS-CNRS



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132097DR04

Décision portant nomination de M. Patrice VENDE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3296 intitulée Virologie moléculaire et structurale

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI nommant Monsieur Yves GAUDIN, directeur de l'unité de recherche n° UPR3296, à compter du 01/01/2010 ;

Considérant que M. Patrice VENDE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Patrice VENDE, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3296, à compter du 22/07/2013.

M. Patrice VENDE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrice VENDE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 octobre 2013

Le directeur de l'unité

Yves GAUDIN



Yves GAUDIN

Directeur

Virologie Moléculaire et Structurale
CNRS UPR 3296



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132096DR04

Décision portant nomination de Mme Isabelle AUZAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3296 intitulée Virologie moléculaire et structurale

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI nommant Monsieur Yves GAUDIN, directeur de l'unité de recherche n° UPR3296, à compter du 01/01/2010 ;

Considérant que Mme Isabelle AUZAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Isabelle AUZAT, CR1, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UPR3296, à compter du 22/07/2013.

Mme Isabelle AUZAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Isabelle AUZAT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 octobre 2013
Le directeur de l'unité
Yves GAUDIN



Yves GAUDIN
Directeur

Virologie Moléculaire et Structurale
CNRS UPR 3296



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132028DR04

Décision portant nomination de M. Gaël MONVOISIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8148 intitulée Interactions et dynamique des environnements de surface

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24/05/2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8148, dont le directeur est Monsieur Eric CHASSEFIERE ;

Considérant que M. Gaël MONVOISIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Gaël MONVOISIN, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8148, à compter du 08/02/2013.

M. Gaël MONVOISIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gaël MONVOISIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29 juillet 2013

Le directeur de l'unité
Eric CHASSEFIERE



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



Pour l'Université Paris-Sud
Le président
Jacques BITOUN

PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132027DR04

Décision portant nomination de Mme Carine REMOUE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8120 intitulée UMR de génétique végétale du Moulon

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8120 intitulée « UMR de génétique végétale du Moulon », dont le directeur est Monsieur Dominique De VIENNE

Considérant que Mme Carine REMOUE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Carine REMOUE, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8120, à compter du 16/07/2013.

Mme Carine REMOUE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Carine REMOUE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

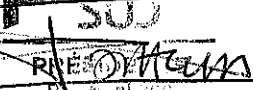
Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 octobre 2013

Le directeur de l'unité
Dominique de VIENNE



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le Président
Jacques BITOUN



91405 Gif-sur-Yvette cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132026DR04

Décision portant nomination de M. Xavier RAFFOUX aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8120 intitulée UMR de génétique végétale du Moulon

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8120 intitulée « UMR de génétique végétale du Moulon », dont le directeur est Monsieur Dominique De VIENNE ;

Considérant que M. Xavier RAFFOUX a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

DECIDE :

Article 1 : M. Xavier RAFFOUX, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8120, à compter du 16/07/2013.

M. Xavier RAFFOUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Xavier RAFFOUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

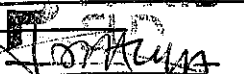
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 octobre 2013
Le directeur de l'unité
Dominique de VIENNE



Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Veronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN



PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC132674DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Louis MOTTET, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8079 intitulée Écologie, systématique et évolution

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 121561DR04 du 1^{er} juin 2012 portant nomination de M. Louis MOTTET aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Louis MOTTET, dans l'unité du CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8079, à compter du 7 mai 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 septembre 2013

Le directeur de l'unité
Paul LEADLEY

Pour le CNRS,

Pour l'Université Paris-Sud,

La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

Le président
Jacques BITTOUN

DEC132239DR05

Décision portant nomination de Mme Blanche Barthelemy de Saizieu aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche 7055 intitulée Préhistoire et Technologie.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7055 intitulée Préhistoire et Technologie et nommant M. Jacques Pelegrin en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 31 mai 2012 ;

Considérant que Mme Blanche Barthelemy de Saizieu a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 15 mai 2013 (1^{ère} session) et du 12 au 14 juin 2013 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Blanche Barthelemy de Saizieu, Ingénieur de Recherche CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7055 intitulée Préhistoire et Technologie, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Mme Blanche Barthelemy de Saizieu exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Blanche Barthelemy de Saizieu est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 juillet 2013

Le directeur de l'unité
Jacques Pelegrin

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris Ouest
Nanterre-La-Défense (ou de son délégataire)

DEC130801DR05

Décision portant nomination de M. Pascal Tanski aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité propre de service n° 2776 intitulée Pouchet

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC121619INSHS du 1^{er} août 2012 nommant Mme Isabelle Dean Rouquet directrice de l'unité propre de service n° 2776 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 5 septembre 2012 ;

Considérant que M. Pascal Tanski a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 8 au 10 avril et du 14 au 16 mai 2002,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Pascal Tanski, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° 2776, à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Pascal Tanski exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pascal Tanski est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

La directrice de l'UPS n° 2776
Isabelle Dean Rouquet

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC130802DR05

Décision portant nomination de Mme Sophie Toussaint-Leroy aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de service n° 2776 intitulée Pouchet

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC121619INSHS du 1^{er} août 2012 nommant Mme Isabelle Dean Rouquet directrice de l'unité propre de service n° 2776 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 5 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Sophie Toussaint-Leroy a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 15 octobre et du 17 au 19 novembre 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sophie Toussaint-Leroy, Ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° 2776, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme Sophie Toussaint-Leroy exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sophie Toussaint-Leroy est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

La directrice de l'UPS n° 2776
Isabelle Dean Rouquet

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC130826DR05

Décision portant nomination de M. Pierre-Marie Blanc aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 7041 intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7041, intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité » ;

Vu la décision n° DEC115388INSHS du 17 janvier 2011 portant nomination de M. Francis Joannes aux fonctions de directeur de l'UMR 7041 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 4 mai 2012 ;

Considérant que M. Pierre-Marie Blanc a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Ecole Polytechnique du 12 au 14 novembre et du 10 au 12 décembre 2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Pierre-Marie Blanc, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 7041 intitulée « Archéologies et sciences de l'Antiquité », à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Pierre-Marie Blanc exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Pierre-Marie Blanc est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 février 2013

Le directeur de l'UMR 7041
Francis Joannes

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université (ou de son délégué)

DEC132175DR05

Décision portant cessation de fonctions de M. Daniel Pinheiro, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité mixte de recherche n° 8591 intitulée Laboratoire de Géographie Physique « Pierre Birot »

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC090087DR05 du 4 mai 2009 portant nomination de M. Daniel Pinheiro aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Daniel Pinheiro, dans l'unité du CNRS n° 8591, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 4 septembre 2013

La directrice de l'unité
Catherine Kuzucuoglu

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Cavelier

DEC132240DR05

Décision portant nomination de Mme Mireille Thirion aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de service de recherche n° 3225 intitulée Maison de l'archéologie et de l'ethnologie.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité de service de recherche n° 3225 intitulée Maison de l'archéologie et de l'ethnologie et nommant M. Frédéric Hurllet en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 16 avril 2013 ;

Considérant que Mme Mireille Thirion a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13 au 15 mai 2013 (1^{ère} session) et du 12 au 14 juin 2013 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Mireille Thirion, Technicienne CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de service de recherche n° 3225 intitulée Maison de l'archéologie et de l'ethnologie, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Mme Mireille Thirion exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Mireille Thirion est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 11 juillet 2013

Le directeur de l'unité
Frédéric Hurlet

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Paris Ouest
Nanterre-La-Défense (ou de son délégué)

DEC131969DR07

Décision portant nomination de Mme Yu ZHANG aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5062 intitulée « Institut d'Asie orientale »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**École Normale Supérieure de Lyon** (ou toute autre norme interne de l'école) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°5062 intitulée « **Institut d'Asie orientale** » et nommant **M. Jean-Pascal BASSINO** en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **06/06/2013** ;

Considérant que **Mme Yu ZHANG** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 13 et 14 mai 2013 et du 12 au 14 juin 2013.**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Yu ZHANG, ingénieur d'étude,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°5062 intitulée « **Institut d'Asie orientale** » à compter du **01/07/2013.**

Mme Yu ZHANG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Yu ZHANG** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON**, le **01/07/2013**
Le directeur de l'unité
Jean-Pascal BASSINO

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC132709DR07

Décision portant nomination de M. Frédéric CHAPUT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5182 intitulée « Laboratoire de chimie ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** du **04/01/2011** nommant **Marie-Chantal ANDRAUD**, directrice de l'unité **UMR5182 intitulée « Laboratoire de chimie »** ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « **détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules** » délivrée à **M. Frédéric CHAPUT** le **12/04/2013** par le **CNRS Formation Entreprises (IN2P3)** ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Frédéric CHAPUT, chercheur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **12/04/2013**.

Article 2 : Missions¹

M. Frédéric CHAPUT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Frédéric CHAPUT** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à **LYON**, le **25/09/2013**

La directrice d'unité
Marie-Chantal ANDRAUD

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC131935DR07

Décision portant nomination de Mme Catherine KOERING aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5239 intitulée « Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'École Normale Supérieure de Lyon (ou toute autre norme interne de l'École) ;

Vu la décision **DEC11A004DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n°5239 intitulée « **Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule** » et nommant **M. Laurent SCHAEFFER** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du ;

Considérant que **Mme Catherine KOERING** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **13 et 14 mai 2013** et du **12 au 14 juin 2013**.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Catherine KOERING, ingénieur de recherche**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°5239 intitulée « **Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule** » à compter du **24/06/2013**.

Mme Catherine KOERING exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Catherine KOERING** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON**, le **30/09/2013**
Le directeur de l'unité
Laurent SCHAEFFER

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC131970DR07

Décision portant nomination de M. Jean-Claude LEFEVRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux »

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux » et nommant M. Nicolas REVEYRON en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du ;

Considérant que M. Jean-Claude LEFEVRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS du 02 au 04 octobre 2007 et du 06 au 08 novembre 2007.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Jean-Claude LEFEVRE, ingénieur d'étude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°5138 intitulée « Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux » à compter du 01/11/2013.

M. Jean-Claude LEFEVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Claude LEFEVRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE, le 10/09/2013
le directeur de l'unité
Nicolas REVEYRON

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC132249DR07

Décision portant nomination de Mme Aline PROBST aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6293 intitulée « Génétique, Reproduction et Développement »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de **Blaise Pascal** (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° **DEC122742DSI** portant création de l'unité mixte n°**6293** intitulée « **Génétique, Reproduction et Développement** » et nommant **Chantal VAURY ZWILLER** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **18/06/2012** ;

Considérant que **Mme Aline PROBST** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **l'Université Blaise Pascal du 23/05/2013 au 29/05/2013**,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Aline PROBST, chercheur**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°**6293** intitulée « **Génétique, Reproduction et Développement** » à compter du **1^{er} septembre 2013**.

Mme Aline PROBST exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Aline PROBST** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **CLERMONT-FERRAND**, le **05/09/2013**

La directrice de l'unité

Chantal VAURY ZWILLER

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC132703DR07

Décision portant nomination de Mme Elsa BEN SIMON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5239 intitulée « Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** du **04/01/2011** nommant **Laurent SCHAEFFER**, directeur de l'unité **UMR5239 intitulée « Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule »** ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « **détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle** » délivrée à **Mme Elsa BEN SIMON** le **27/04/2012** par le **CNRS Formation Entreprises (IN2P3)** ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Elsa BEN SIMON, ingénieur de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **27/04/2012**.

Article 2 : Missions¹

Mme Elsa BEN SIMON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mme Elsa BEN SIMON** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à **LYON**, le **26/09/2013**

Le directeur d'unité
Laurent SCHAEFFER

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional du CNRS

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC132996INP

Décision portant cessation de fonctions de M. Fabrice Vallée, chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision n°122253INP du 27 septembre 2013 nommant M. Fabrice Vallée, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut de Physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} octobre 2013, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut de Physique, exercées par M. Fabrice Vallée auprès du Président.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Rhône Auvergne (DR07).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC132482dr08

Décision portant nomination de M. Franck ELIE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - (LPC2E).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7328, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E), dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Franck ELIE, Ingénieur de Recherches de 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7328 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Michel TAGGER

DEC132492dr08

Décision portant nomination de M. François VIVET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3079 intitulée «Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation» (CEMHTI).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) ;

Vu la décision N°DEC131952INC du 11 juillet 2013 nommant Mme Catherine BESSADA en qualité de Directrice de l'Unité UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François VIVET, Ingénieur d'Etude de 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3079 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Catherine BESSADA

DEC132844DR10

Décision portant cessation de fonctions de Madame Fabienne Huber, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC130612DR10 du 28 février 2013 portant nomination de Madame Fabienne Huber aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Madame Fabienne Huber, dans l'unité du CNRS n° UMR7517 à compter du 30 septembre 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 28 septembre 2013

Le directeur de l'unité
François Chabaux

Visa de la Déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Visa du Président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz

DEC133085DR11

Décision portant nomination de Mme Sylvie TRUCHON, aux fonctions de responsable des ressources humaines par intérim de la délégation Alpes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Alpes, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie TRUCHON, IE1, est nommée, à compter du 1^{er} novembre 2013, responsable du service des ressources humaines par intérim de la délégation Alpes, en remplacement de Mme Gabrielle INGUSCIO, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 5 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC133229DR11

Décision portant nomination de Mme Christelle BUON aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Alpes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Alpes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Christelle BUON, Ingénieur d'Etudes, est nommée, à compter du 1^{er} décembre 2013, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Alpes.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Jérôme VITRE

DEC132797DR12

Décision portant nomination de Mme Anne DELMONT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanographie (MIO)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanographie (MIO) et nommant M. Richard SEMPERE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 18 novembre 2013 ;

Considérant que Mme Anne DELMONT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR18, INSERM ADR Lille, Les universités de Lille 1 & 2 les 6, 7, 20, 21 octobre 2011 et les 17 et 18 novembre 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anne DELMONT, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7294 intitulée Institut Méditerranéen d'Océanographie (MIO) à compter du 1^{er} octobre 2013.

Mme Anne DELMONT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne DELMONT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Marseille, le 30 septembre 2013

Le directeur de l'unité
M. Richard SEMPERE

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND

DEC132982DR13

Décision portant nomination de M HESEMANN PETER aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte 5253 intitulée ICG

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention;

Vu la décision n° 11A004DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5253 intitulée ICG et nommant M.FAJULA en qualité de directeur(trice) ;

Considérant que M HESEMANN PETER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'UM2 du 03/06/2013 au **21/06/2013**,

DECIDE :

Article 1^{er} : M HESEMANN PETER, chargé de recherche, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5253 intitulée ICG, à compter du 21/06/2013.

M M HESEMANN PETER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M M HESEMANN PETER est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15/10/2013

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS

Le Directeur de l'unité
M FAJULA

DEC133095DAJ

Décision portant nomination de Mme Virginie Mahdi aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Virginie Mahdi, ingénieure de recherche, est nommée adjointe au délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées, à compter du 18 novembre 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2013

ALAIN FUCHS

DEC133153DR14

Décision portant nomination de M. Matthieu Herrb, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité propre de recherche n° UPR8001 intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°8001 intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes, dont le directeur est M. Jean Arlat ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Midi-Pyrénées ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Matthieu Herrb, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR8001 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 20 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean Arlat

DEC132807INC

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Louis MERGNY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3033 intitulée « Unité de soutien à la recherche IECB »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°11A012DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de service intitulée « Unité de soutien à la recherche IECB » et nommant M. Jean-Jacques Toulmé directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis de l'assemblée générale du laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Louis Mergny, DR INSERM, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 2 septembre 2013 en remplacement de M. Jean-Jacques Toulmé, DR INSERM, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133060DR17

Décision portant cessation de fonctions de Jonathan Courbe, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte de recherche UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes

LA DELEGUEE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC120919DR17 du 29 février 2012 portant nomination de Jonathan Courbe aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par Jonathan Courbe dans l'unité du CNRS n°6251, à compter du 1^{er} décembre 2013.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 30 octobre 2013

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC132865DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Yves BALOIS, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité 8518 intitulée Laboratoire d'Optique Atmosphérique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC03D055DR18 du 01/01/2002 portant nomination de M. Jean-Yves BALOIS aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M., Jean-Yves BALOIS dans l'unité du CNRS n°8518, à compter du 01/07/2013

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à, Lille le 27 septembre 2013

Le directeur de l'unité
Frédéric PAROL

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du chef d'établissement partenaire
Philippe ROLLET



DEC130921DR18

Décision portant nomination de Mme Sophie Deroubaix, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18/12/2009 approuvant le renouvellement de l'unité n°UMR8025, intitulée *Centre d'Histoire Judiciaire*, dont le directeur est M. Serge Dauchy ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Nord-Pas de Calais et Picardie;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sophie Deroubaix, au grade de Technicien, est nommé chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8025 à compter du 15 mars 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 15 mars 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Serge Dauchy

DEC130782DR18

Décision portant nomination de M. Jérémy Maton, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR 8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8181, intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide, dont le directeur est M. Lionel Montagne;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Nord-Pas de Calais et Picardie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M.Jérémy Maton, AI BAP E, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR 8181 à compter du 04 mars 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Lionel Montagne

DEC130795DR18

Décision portant nomination de M. Mathieu Genete, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8019 intitulée Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant le renouvellement de l'unité n°UMR8019, intitulée Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Economiques, dont le directeur est M. Abdelhafid Hammouche ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Nord-Pas de Calais et Picardie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Mathieu Genete, AI, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3290 à compter du 05 mars 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 07 mars 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Abdelhafid Hammouche

DEC133005DAJ

Décision portant cessation de fonctions de M. Pierre Dauchez, délégué régional de la circonscription Côte d'Azur

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Il est mis fin aux fonctions de M. Pierre Dauchez, délégué régional de la circonscription Côte d'Azur, à compter du 14 novembre 2013.

Art. 2. – Mme Brigitte Papin, ingénieure de recherche, exerce l'intérim des fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur, du 14 novembre 2013 au 2 décembre 2013.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2013

Alain Fuchs

DEC133141INSHS

Décision portant changement de l'intitulé de l'unité de service et recherche n° 3566 « Institut des Sciences Humaines et Sociales de Nice-Sophia Antipolis » (ISHSN) et nomination de M. Tobias Scheer aux fonctions de directeur par intérim et de M. Richard Arena aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Institut des Sciences Humaines et Sociales de Nice-Sophia Antipolis » (ISHSN) ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1

L'intitulé de l'unité de service et recherche n° 3566 est modifié comme suit à compter du 1^{er} décembre 2013 :

- les termes : « Institut des Sciences Humaines et Sociales de Nice-Sophia Antipolis (ISHSN) » sont remplacés par les termes : « Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS Sud-Est) ».

Article 2

M. Tobias Scheer, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche n° 3566 pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 31 juillet 2014.

M. Richard Arena, Professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité de service et recherche n° 3566 pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 31 juillet 2014.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 28 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC133072DRH

Décision portant nomination de Madame Elsa CORTIJO en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Elsa CORTIJO, DR2, est nommée chargée de mission auprès du Président pour la DRH-OMES, du 1^{er} aout 2013 au 31 décembre 2014. Sa mission a deux objets : l'articulation entre le niveau national et le niveau régional en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de laboratoire d'une part et l'interdisciplinarité dans les métiers IT d'autre part.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Elsa CORTIJO demeure affectée à l'UMR 8212, Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, bât. 12, ave de la terrasse, 91198 GIF SUR YVETTE CEDEX.

Article 2

Du 1^{er} aout 2013 au 31 décembre 2014 Madame Elsa CORTIJO, ne percevra pas l'indemnité forfaitaire.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2013

Alain Fuchs

DEC133074DAJ

Décision portant renouvellement de M. Jean-Pierre Briot, dans ses fonctions de directeur du Bureau du CNRS « Brésil » implanté à Rio

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC090125DAJ du 14 octobre 2009 portant nomination de M. Jean-Pierre Briot aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS « Brésil » implanté à Rio ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Jean-Pierre Briot est renouvelé dans ses fonctions de directeur du Bureau du CNRS « Brésil » implanté à Rio, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2013

Alain Fuchs

DEC133075DAJ

Décision portant nomination Antoine Mynard, aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Pékin

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Antoine Mynard, ingénieur d'études au CNRS, est nommé directeur du Bureau du CNRS à Pékin, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2013

Alain Fuchs

DEC133069DAJ

Décision portant nomination de Mme Béatrice Saint-Cricq aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Béatrice Saint-Cricq, directrice de recherche, est nommée déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur, à compter du 18 novembre 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2013

ALAIN FUCHS

DEC133067DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Marie Burgio aux fonctions de directeur adjoint de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100178DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – M. Jean-Marie Burgio, ingénieur de recherche, est nommé directeur adjoint de la MPR, à compter du 1^{er} octobre 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2013

Alain Fuchs

DEC133087DRH
LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision n° DEC120765DRH du 16 janvier 2012 portant nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire n°7,

DECIDE

Article 1 : Monsieur Denis BOLLE, ingénieur d'études de deuxième classe est nommé, représentant de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques de la recherche, à compter du 1^{er} décembre 2013, en remplacement de Monsieur Benoit ETCHEVERLEPO.

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2013

Le Président du CNRS

ALAIN FUCHS

DEC133098DRH

VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU Le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

VU Le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

VU Le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

VU L'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique ;

VU La décision n°DEC121232DRH du 4 avril 2012 portant nomination des membres de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche ;

DECIDE

Article II Est nommé, à compter du 08 novembre 2013, représentant suppléant de l'administration à la commission administrative paritaire des **chargés de recherche** :

Monsieur Pascal CHOSSAT
Directeur de recherche de 1^{ère} classe

En remplacement de :

Madame Anne DESCHAMPS
Chargée de recherche de 1^{ère} classe

Article III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 novembre 2013

Le Président du CNRS

Alain FUCHS

DEC133000DAJ

Décision portant nomination de Mme Clotilde Fermanian aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur de l'INSMI,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Clotilde Fermanian, professeure des universités, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INSMI, en charge du suivi des unités de mathématiques à compter du 1^{er} novembre 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2013

Alain Fuchs

DEC133094INEE

Décision portant nomination de Madame Dominique Joly aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DECIDE

Article 1^{er}

Madame Dominique Joly, Directrice de Recherche 2^{ème} classe CNRS, est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet de participer à la gestion des unités du portefeuille 7A relevant de la section 29 et à l'animation et au suivi des activités scientifiques de ces unités.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Dominique Joly reste affectée à l'UPR n°9034 « Evolution, Génomes et Spéciation », avenue de la Terrasse, bâtiment 13-91198 Gif sur Yvette cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 Mme Dominique Joly, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

27 NOV. 2013

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC133118DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-François DUNYACH Directeur par intérim de l'unité GDR3434 intitulée Mondes britanniques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC130167INSHS du 11 février 2013 portant nomination de Monsieur Jean-François DUNYACH directeur par intérim de l'unité GDR3434, intitulée « Mondes britanniques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François DUNYACH, directeur par intérim de l'unité GDR3434, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François DUNYACH, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne VETTESSE, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 12 novembre 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC133065DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christian INGRAO, directeur de l'unité UPR301 intitulée Institut d'histoire du temps présent, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 portant le renouvellement de l'unité UPR301, intitulée « Institut d'histoire du temps présent », dont le directeur est Monsieur Christian INGRAO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christian INGRAO, directeur de l'unité UPR301, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian INGRAO, délégation de signature est donnée à Madame Anne KERLAN, Chargée de recherches 1^{ère} classe, et Monsieur Pascal MAYTRAUD, Ingénieur d'études 2^{ème} classe., aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 31 octobre 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien LECHEVALIER, directeur de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques (IMASIE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC132136INSHS du 30 août 2013 portant nomination de Monsieur Sébastien LECHEVALIER, directeur de l'unité UPS2999 intitulée « Réseau Asie -- Institut des mondes asiatiques » (IMASIE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien LECHEVALIER, directeur de l'unité UPS2999, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien LECHEVALIER, délégation de signature est donnée à Madame Jeanne GOFFINET, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, et Monsieur Jean-François HUCHET, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

(Madame Jeanne GOFFINET et Monsieur Jean-François HUCHET sont limités à 20 000€ pour toutes commandes de fonctionnement d'équipement et de missions).

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 6 novembre 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC133119DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Evelyne VETTESSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3434 intitulée Mondes Britanniques

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC130167INSHS du 11 février 2013 portant nomination de Monsieur Jean-François DUNYACH, directeur par intérim de l'unité GDR3434, intitulée « Mondes britanniques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Evelyne VETTESSE, Secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 novembre 2013

Le Directeur d'unité
Jean-François DUNYACH

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC133082DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Jeanne GOFFINET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie – Institut des mondes asiatiques (IMASIE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC132136INSHS du 30 août 2013 portant nomination de Monsieur Sébastien LECHEVALIER, directeur de l'unité UPS2999, intitulée « Réseau Asie – Institut des mondes asiatiques » (IMASIE] ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Jeanne GOFFINET, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne GOFFINET, délégation est donnée à Monsieur Jean-François HUCHET, Directeur Adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

(Madame Jeanne GOFFINET et Monsieur Jean-François HUCHET sont limités à 20 000€ pour toutes commandes de fonctionnement d'équipement et de missions).

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2013

Le Directeur d'unité
Sébastien LECHEVALIER

Décision donnant délégation de signature à Madame Anne KERLAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR301 intitulée Institut d'histoire du temps présent

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 portant le renouvellement de l'unité UPR301, intitulée « Institut d'histoire du temps présent », dont le directeur est Monsieur Christian INGRAO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne KERLAN, Chargée de recherches 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne KERLAN, délégation est donnée à Monsieur Pascal MAYTRAUD, Ingénieur d'études 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 octobre 2013

Le Directeur d'unité
Christian INGRAO

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC133079DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Patrick MICHEL, directeur de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC100030ISHS du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8097, intitulée « Centre Maurice Halbwachs », dont le directeur est Monsieur Patrick MICHEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick MICHEL, directeur de l'unité UMR8097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MICHEL, délégation de signature est donnée à Madame Liora ISRAEL, Maître de conférences, Madame Solenne BERTRAND, Ingénieur d'étude, et Madame Arlette MOLLET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 6 novembre 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC133080DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Liora ISRAEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8097 intitulée Centre Maurice Halbwachs

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100030ISHS du 26 mars 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8097, intitulée « Centre Maurice Halbwachs, dont le directeur est Monsieur Patrick MICHEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Liora ISRAEL, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Liora ISRAEL, délégation est donnée à Madame Solenne BERTRAND, Ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Liora ISRAEL et de Madame Solenne BERTRAND, délégation est donnée à Madame Arlette MOLLET, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2013

Le Directeur d'unité
Patrick MICHEL

DEC132999DR04 UMR8079

Écologie, systématique et évolution

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8079 intitulée « Écologie, systématique et évolution »,

Vu la décision n° DEC132885INEE nommant Madame Jane LECOMTE directeur de l'unité à compter du 01/10/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Tatiana GIRAUD, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Tatiana GIRAUD, délégation est donnée à Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, professeure, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Tatiana GIRAUD et de Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, délégation est donnée à Madame Sandrine DESSAINTS, assistante ingénieure, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} octobre 2013

Madame Jane LECOMTE
Directeur de l'unité n° UMR8079

Madame Tatiana GIRAUD

Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE

Madame Sandrine DESSAINTS

DEC132998DR04

Délégation de signature consentie à Madame Jane LECOMTE, directeur de l'unité UMR8079 intitulée *Écologie, systématique et évolution* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er juin 2012 ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8079 intitulée « *Écologie, systématique et évolution* »,

Vu la décision n° DEC132885INEE nommant Madame Jane LECOMTE directeur de l'unité à compter du 01/10/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Jane LECOMTE, directeur de l'unité UMR8079, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Jane LECOMTE**, délégation de signature est donnée à **Madame Tatiana GIRAUD, directrice de recherche, Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, professeure, et Madame Sandrine DESSAINTS, assistante ingénieure**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **121388DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} octobre 2013

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Madame Jane LECOMTE

Madame Tatiana GIRAUD

Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE

Madame Sandrine DESSAINTS

Décision donnant délégation de signature à Mme Brigitte Azzimonti, jusqu'au 1er octobre 2013, M. Benoit Bastard, Mme Sandrine Lefranc et Mme Aleksandra Mikanovic, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7220, intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique dont la directrice est Marie-Claire Lavabre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoit Bastard, DR2 et Mme Sandrine Lefranc, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Bastard, délégation de signature est donnée jusqu'au 1^{er} octobre 2013 à Mme Brigitte Azzimonti, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Lefranc, délégation de signature est donnée à Mme Aleksandra Mikanovic, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

La décision n°DEC122965DR05 du 22 novembre 2012 est abrogée.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité
Marie-Claire Lavabre

DEC132689DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Reynier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 2841, intitulée CNRS Images.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121456DAJ du 22 juin 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 2841, intitulée CNRS Images, dont la directrice est Catherine Balladur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Reynier, IE1C, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC100024DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité
Catherine Balladur

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132776DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, et M. Eric LUNEVILLE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR 7231, intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation (POEMS).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7231, intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation (POEMS), dont le directeur est Patrick JOLY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick JOLY, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, DR1, et M. Eric LUNEVILLE, MC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC121511DR05 du 25 avril 2012 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité
Patrick Joly

DEC132806DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Maryvonne Boquet et Mme Sandra Thomazo pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URA 2581, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2581, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote, dont le directeur est M. Artur Scherf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC122378DR05 29 août 2012 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
Artur Scherf

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC132809DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Damien DURVILLE et Mme Arézou MODARESSI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8579, intitulée «Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8579, intitulée «Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux», dont le Directeur est Monsieur Hachmi BEN DHIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Damien DURVILLE, CR1, Chercheur, et à Mme Arézou MODARESSI, PU, Enseignant-Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC100208DR05 du 14 avril 2010 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Châtenay-Malabry, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité
Hachmi BEN DHIA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132812DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier CAYLA, M. Jean-Louis HALPÉRIN et Mme Véronique CHAMPEIL-DESPLATS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'UMR7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation l'unité l'UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

Vu la décision n° 112753INSHS du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Pierre BRUNET, aux fonctions de directeur de l'unité l'UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier CAYLA, Professeur de droit public de l'EHESS, M. Jean-Louis HALPÉRIN, Professeur d'histoire du droit de l'ENS, et Mme Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, Professeur de droit public de l'Université Paris Ouest, Membres du Conseil de Laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC110564DR05 du 7 juin 2011 est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
Pierre BRUNET

DEC132852DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Pere ROCA I CABARROCAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR 3393, intitulée « Institut Photovoltaïque Francilien (IPVF) ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100032INSIS du 4 août 2010 portant création de l'unité n° FR 3393, intitulée « Institut Photovoltaïque Francilien (IPVF) », dont le directeur est M. Daniel LINCOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pere ROCA I CABARROCAS ; DR2, directeur adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC100258DR05 du 13 septembre 2010 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chatou, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
Daniel LINCOT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132879DR05

Décision donnant délégation de signature à Mr Michel Ramonet et à Mme Karine Le Corre pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3342, intitulée «Moyens communs de l'OSU-OVSQ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC101440INSU du 13 avril 2010 approuvant la création de l'unité UMS3342, intitulée «Moyens communs de l'OSU-OVSQ » dont la directrice est Mme Sophie Godin-Beekmann ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Michel Ramonet, Directeur adjoint Observation, et à Mme Karine Le Corre, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC122173DR05 du 23 juillet 2012 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Versailles, le 2 septembre 2013

La directrice d'unité
Sophie Godin-Beekmann

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132956DR05

Décision donnant délégation de signature à Mme Béatrice MOËLLIC et M. Pierre BECKOUCHE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation l'unité UMR 7533, intitulée Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS), dont le directeur est M. Jean Paul BILLAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Béatrice MOËLLIC, Secrétaire de Direction, et à M. Pierre BECKOUCHE, Directeur du CIST, dans la limite des crédits dédiés au GIS CIST, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°112714DR05 du 30 novembre 2011 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité
Jean Paul BILLAUD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC132973DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Matthieu VERSAVEL et à M. Jean-François GUILLEMOLES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant création de l'unité UMR 7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque, dont le directeur est M. Daniel Lincot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Matthieu VERSAVEL, SDIR, et à M. Jean-François GUILLEMOLES, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC100060DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chatou, le 2 septembre 2013.

Le directeur d'unité
Daniel LINCOT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Décision donnant délégation de signature à M. Jean Avan pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 8089 intitulée Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8089, intitulée « Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation » ;

Vu la décision n° 132582INP du 1^{er} septembre 2013, portant nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR 8089, intitulée « Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Avan, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cergy, le 02 septembre 2013

Le directeur d'unité
Philippe Lecheminant

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Godin-Beekmann, directrice de l'unité UMS3342 intitulée Moyens communs de l'OSU-OVSQ, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC101440INSU du 13 avril 2010 portant création de l'unité mixte de service n° 3342, intitulée Moyens communs de l'OSU-OVSQ ;

Vu la décision DEC122316INSU du 14 septembre 2012 portant nomination de Mme Sophie Godin-Beekmann aux fonctions de directrice de l'unité mixte de service n° 3342, intitulée Moyens communs de l'OSU-OVSQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Godin-Beekman directrice de l'unité UMS 3342, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Godin-Beekmann, délégation de signature est donnée à M. Michel Ramonet, CR1 et à Mme Karine Le Corre, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Délégué régional
Philippe Cavelier

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Lecheminant, directeur de l'unité UMR8089 intitulée « Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation (LPTM) », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8089, intitulée « Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation » ;

Vu la décision n° 132582INP du 1^{er} septembre 2013, portant nomination de M. Philippe Lecheminant aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR 8089, intitulée « Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Lecheminant, directeur par intérim de l'unité UMR 8089, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Lecheminant, délégation de signature est donnée à Jean Avan, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional
Philippe Cavalier

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre BRUNET, directeur de l'unité l'UMR 7074 intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation l'unité l'UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

Vu la décision n° 112753INSHS du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Pierre BRUNET, aux fonctions de directeur de l'unité l'UMR 7074, intitulée Centre de théorie et analyse du droit (CTAD) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre BRUNET, directeur de l'unité UMR 7074, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BRUNET, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier CAYLA, DET, Monsieur Jean-Louis HALPÉRIN, PU, et Madame Véronique CHAMPEIL-DESPLATS, PUAS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision donnant délégation de signature à M. Patrick JOLY, directeur de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation (POEMS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7231, intitulée Propagation des ondes : étude mathématique et simulation (POEMS), dont le directeur est Patrick JOLY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick JOLY, directeur de l'unité UMR 7231, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick JOLY, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, DR1, et M. Eric LUNEVILLE, MC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision donnant délégation de signature à M. Marc Lamy De La Chapelle, directeur de l'unité GDR3430 intitulée Plasmonique Moléculaire et Spectroscopies Exaltées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n°DEC11A014DSI du 25 février 2011 approuvant la création du GDR 3430, intitulée Plasmonique Moléculaire et Spectroscopies Exaltées, dont le directeur est M. Marc Lamy De La Chapelle ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Lamy De La Chapelle, directeur de l'unité GDR 3430, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Lamy de la Chapelle, délégation de signature est donnée à Nordin Felidj, PU2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional
Philippe Cavalier

Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Claire Lavabre directrice de l'unité UMR7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7220, intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique dont la directrice est Marie-Claire Lavabre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire Lavabre, directrice de l'unité UMR 7220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire Lavabre, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte Azzimonti, AI, jusqu'au 1^{er} octobre 2013, M. Benoit Bastard, DR2, Mme Sandrine Lefranc, CR1 et Mme Aleksandra Mikanovic, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional
Philippe Cavalier

Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Lincot, directeur de l'unité UMR7174 intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant création de l'unité UMR 7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque, dont le directeur est M. Daniel Lincot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Lincot, directeur de l'unité UMR 7174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Lincot, délégation de signature est donnée à Monsieur Matthieu Versavel, SDIR, et à monsieur Jean-François Guillemoles, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional
Philippe Cavalier

Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Lincot, directeur de l'unité FR3393 intitulée Institut Photovoltaïque Francilien (IPVF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC100032INSIS du 4 août 2010 portant création de l'unité FR 3393, intitulée Institut Photovoltaïque Francilien (IPVF), dont le directeur est M. Daniel Lincot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Lincot, directeur de l'unité FR 3393, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Lincot, délégation de signature est donnée à Monsieur Pere Roca I Cabarocas, DR2, directeur adjoint du l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision donnant délégation de signature à Mme Véronique Migonney, directrice de l'unité UMR7244, intitulée Laboratoire de Chimie, Structures et Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR7244, intitulée Laboratoire de Chimie, Structures et Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques, dont la directrice est Mme Véronique Migonney ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique Migonney, directrice de l'unité UMR7244, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Migonney, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc Lamy De La Chapelle, PU2, Responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional
Philippe Cavelier

Décision donnant délégation de signature à M. Arthur Scherf, directeur de l'unité URA2581 intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité URA 2581, intitulée Bases génétiques et moléculaires des interactions de la cellule eucaryote, dont le directeur est M. Artur Scherf ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Artur Scherf, directeur de l'unité URA 2581, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Artur Scherf, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, AGA2 de l'Institut Pasteur, et à Mme Sandra Thomazo, IE2 de l'Institut Pasteur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC133121IN2P3

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe CAVELIER aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire

LE DIRECTEUR D'INSTITUT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 84-667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

Vu le décret n° 85-1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

Vu la décision n° 00001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe Cavelier aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés;
- les conventions de mise disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional, délégation est donnée à Mme Laurence Corvellec, adjointe au délégué régional, à M. Jérôme Paret, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au

nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 3

La présente décision, qui prend effet à compter du 01/11/2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur de l'institut
Jacques MARTINO

DEC133077DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Edouard Challe et M. Grégory Corcos pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7176 intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7176, intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique.;

Vu la décision n° 131322INSHS du 16 mai 2013 portant nomination de M. Hervé Dumez aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR 7176, intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique.;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Edouard Challe, Chargé de recherche de 1^{ère} classe et M. Grégory Corcos, Professeur associé à l'Ecole Polytechnique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC131825DR05 du 30 mai 2013 est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité
Hervé Dumez

DEC133076DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Dumez, directeur de l'unité UMR7176 intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR7176, intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique ;

Vu la décision n° 131322INSHS du 16 mai 2013 portant nomination de M. Hervé Dumez aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR 7176, intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé Dumez, directeur de l'unité UMR 7176, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Dumez, délégation de signature est donnée à M. Edouard Challe, Chargé de recherche de 1^{ère} classe et M. Grégory Corcos, Professeur associé à l'Ecole Polytechnique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 septembre 2013.

Le délégué régional
Philippe Cavalier

DEC133057DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Véronique Chankowski, directrice par intérim de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et source des mondes antiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5189, intitulée Histoire et sources des mondes antiques, dont la directrice par intérim est Véronique Chankowski ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique Chankowski, directrice par intérim de l'unité UMR5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Chankowski, délégation de signature est donnée à M. Laurent Coulon, directeur-adjoint, et à M. Bernard Meunier, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC131220DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet à compter du 8 juin 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2013

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC132936dr08

Décision de délégation de signature consentie par M. Jean-Pierre SIMORRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3050 «Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs» (TGIR RMN THC).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°3050, intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC) ;

Vu la décision n° DEC132777INC du 03 octobre 2013 portant nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité FR n°3050, intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGIR RMN THC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne LESAGE, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE, délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LESAGE et de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante-Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision abroge la décision n° DEC123251DR08 du 16 décembre 2012.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} octobre 2013.

Fait à Orléans, le 31 octobre 2013

Le Directeur d'unité
Jean-Pierre SIMORRE

DEC133133DAJ

Décision donnant délégation de signature temporaire à M. Jérôme Vitre, délégué régional pour la circonscription Alpes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 modifiée portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes ;

Vu le projet de convention cadre relative au projet Presqu'île/ GIANT entre le préfet de l'Isère assisté du recteur de l'Académie de Grenoble, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble, le Syndicat Mixte des Transports en Communs, l'Université Joseph Fourier, Grenoble INP, Grenoble Ecole de Management, le Commissariat de l'Energie Atomique et aux alternatives, l'European synchrotron radiation facility, l'Institut Laue-Langevin, l'European Molecular Biology Laboratory, la Caisse des Dépôts et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1er – Délégation est donnée à M. Jérôme Vitre, délégué régional pour la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention cadre relative au projet Presqu'île/ GIANT entre le préfet de l'Isère assisté du recteur de l'Académie de Grenoble, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble, le Syndicat Mixte des Transports en Communs, l'Université Joseph Fourier, Grenoble INP, Grenoble Ecole de Management, le Commissariat de l'Energie Atomique et aux énergies alternatives, l'European synchrotron radiation facility, l'Institut Laue-Langevin, l'European Molecular Biology Laboratory, la Caisse des Dépôts et le CNRS.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 novembre 2013

Alain Fuchs

DEC133167DR11

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Karine ARGENTO, Adjointe au Délégué régional de la circonscription Alpes, à effet de signer au nom du Délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Sylvie TRUCHON, Responsable par intérim du Service des Ressources Humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, et de Madame Sylvie TRUCHON délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Evelyne FIGURA, Adjointe au budget au Service Financier et Comptable.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, de Madame Sylvie TRUCHON et de Madame Evelyne FIGURA délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Benoit SAGE, Responsable du Service Technique et Logistique.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 novembre 2013

Le Délégué régional

Jérôme VITRE

DEC133171DR11

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de la délégation

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme VITRE, Délégué régional pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Karine ARGENTO, adjointe au Délégué Régional, à Madame Sylvie TRUCHON, responsable par intérim du Service des Ressources Humaines, à Madame Evelyne FIGURA, adjointe au budget au Service Financier et Comptable, et à Madame Anne LARTAUD, adjointe à la gestion des personnels au Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme VITRE, Délégué régional pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Benoit SAGE, responsable du Service Technique et Logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît SAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Lionel MORARD, adjoint pour le patrimoine au Service Technique et Logistique, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (STL) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE ;

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 novembre 2013

Le Délégué régional

Jérôme VITRE

DEC132911DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'unité UMR 7334 intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence* par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'unité UMR7334, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rachid BOUCHAKOUR**, délégation de signature est donnée à M. Olivier THOMAS, PR, à M. Jean-Luc AUTRAN, PR, M. Jean-Louis CHASSAING, IR, à Mme Nathalie MAIRATA, AI, à M. Yves KLEIN, AI, à Mme Mama BEN NOUAR, TCN, à Mme Joëlle NELSON, TCN et à Paule SANTANTONIO, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 131148DR12 du 02 avril 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 octobre 2013

Le délégué régional
Younis HERMES

Le Directeur :

Nom :
Signature :
Paraphe :

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :

DEC132913DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7334 intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier THOMAS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, délégation est donnée à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS et de M. Jean-Luc AUTRAN, délégation est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN et M. Jean-Louis CHASSAING délégation est donnée à Mme Nathalie MAIRATA, responsable du service budget, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING et Mme Nathalie MAIRATA délégation est donnée à M. Yves KLEIN, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Nathalie MAIRATA et M. Yves KLEIN, délégation est donnée à Mme Mama BEN NOUAR, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Nathalie MAIRATA, M. Yves KLEIN et Mme Mama BEN NOUAR, délégation est donnée à Mme Joëlle NELSON, assistante de direction et gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Nathalie MAIRATA, M. Yves KLEIN et Mme Mama BEN NOUAR et de Mme Joëlle NELSON, délégation est donnée à Paule SANTANTONIO, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 01 octobre 13

Le directeur d'unité
Rachid BOUCHAKOUR

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :

DEC133127DR13

Décision donnant délégation de signature à M. Gabriel OLALDE, directeur de la fédération de recherche n° 3344 intitulée *Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédEsol)*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122948INSIS du 26 décembre 2012 portant nomination de M. Gabriel OLALDE aux fonctions de directeur de la Fédération de recherche n° 3344, intitulée Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédEsol).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gabriel OLALDE, directeur de la Fédération de recherche n° 3344, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel OLALDE, directeur de la Fédération de recherche n° 3344, délégation de signature est donnée à M. Gilles FLAMANT, DR et à Mme Naoual AUTONES, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC122158INSIS du 26 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} février 2013



Ghislaine GIBELLO

DEC132893DR13

Décision donnant délégation de signature à Mme Agnès MIGNOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5554 intitulée Institut des sciences de l'évolution de Montpellier.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC132578INEE du 16 septembre 2013, portant nomination de Mme Agnès MIGNOT, directrice par intérim de l'unité UMR 5554, intitulée Institut des sciences de l'évolution de Montpellier.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas GALTIER, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas GALTIER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Pierre-Olivier ANTOINE, Directeur Adjoint ;

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-olivier ANTOINE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Jean-François AGNESE, Directeur Adjoint ;

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François AGNESE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Sébastien GIBERT, Administrateur ;

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien GIBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Sébastien PICARD, Gestionnaire ;

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

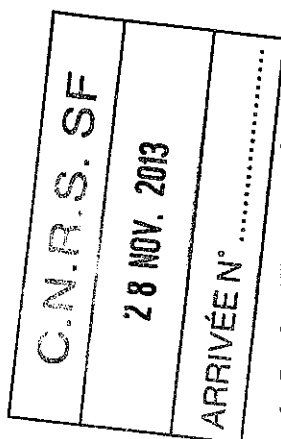
Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} septembre 2013

Mme Agnès MIGNOT





DEC 133129DR13

Décision donnant délégation de signature à M. Gabriel OLALDE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la fédération n° 3344 intitulée *Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédEsol)*.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122948INSIS du 26 décembre 2012, portant nomination de M. Gabriel OLALDE aux fonctions de directeur de la Fédération de recherche n° 3344, intitulée Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédEsol) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Naoual AUTONES, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} février 2013

M. Gabriel OLALDE

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC132941DR14

Délégation de signature consentie à M. Laurent Terray par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n°11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité de recherche associée n°1875, intitulée « Sciences de l'Univers au CERFACS» dont le directeur est M. Laurent Terray ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Terray, directeur de l'unité de recherche associée n°1875, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Terray, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Lambert, Directrice du CERFACS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 113060DR14 du 27 décembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 octobre 2013

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

DEC132942DR14

Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Laurent Terray directeur de l'unité de recherche associée n°1875, intitulée « Sciences de l'Univers au CERFACS »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°11A003DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité de recherche associée n°1875, intitulée « Sciences de l'Univers au CERFACS» dont le directeur est M. Laurent Terray ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine Lambert, Directrice du CERFACS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 28/10/2013

Le directeur d'unité

M. Laurent Terray

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC133041DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle (Délégation Midi-Pyrénées)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC111981DAJ du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 16 mars 2006 approuvant la signature d'un bail de droit commun pour une durée de 9 ans à compter du 17 janvier 2006 concernant un ensemble immobilier situé à Labège au 4 rue Pierre-Gilles de Gennes ;

Vu le projet d'avenant au bail de droit commun conclu entre le CNRS et la société civile immobilière G.E.F.A. le 12 janvier 2006, en application de la délibération susvisée, relatif à la réalisation de travaux à la charge du bailleur et à l'engagement d'un renouvellement de ce bail sous réserve de son approbation par le Conseil d'administration du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le projet d'avenant au bail de droit commun susvisé.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2013

ALAIN FUCHS

DEC133096DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC111982DAJ du 31 août 2011 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Midi-Pyrénées)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC111982DAJ du 31 août 2011 modifiée donnant délégation de signature (Délégation Midi-Pyrénées) ;

Vu la décision n°DEC130821DAJ du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°DEC133095DAJ portant nomination de Mme Virginie Mahdi aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – La décision n°DEC111982DAJ du 31 août 2011 modifiée susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Il est inséré un article 2 ainsi rédigé :

« **Art. 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées, délégation est donnée à Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1., dans la limite de ses attributions. »

II. A l'article 3, après les termes : « M. Patrick Mounaud, délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées, » sont ajoutés les termes : « et de Mme Virginie Mahdi, adjointe au délégué régional, ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2013

Alain Fuchs

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC131384DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe D'Hulst directeur de l'unité UMR 8576 intitulée Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Nord Pas-de-Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4/10/10 nommant Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1/01/2011 ;

Vu la décision n° DEC130747INSB du 15/03/2013 nommant Christophe D'Hulst Directeur par intérim de l'UMR 8576, intitulée Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe D'Hulst, directeur de l'unité UMR 8576, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe D'Hulst, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude Michalski, Directeur Adjoint et à Mme Martine Ratajczak, IE CNRS, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 15/03/2013

Monsieur Christophe D'Hulst
Directeur de l'Unité UMR 8576

Madame Françoise PAILLOUS
Déléguée Régionale

Madame Martine RATAJCZAK
Administratrice

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC133123DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe D'Hulst directeur de l'unité UMR 8576 intitulée Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Nord Pas-de-Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00

F. 03 20 63 00 43

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4/10/10 nommant Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1/01/2011 ;

Vu la décision n° DEC132385INSB du 18/10/2013 nommant Christophe D'Hulst Directeur de l'UMR 8576, intitulée Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe D'Hulst, directeur de l'unité UMR 8576, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe D'Hulst, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude Michalski, Directeur Adjoint et à Mme Martine Ratajczak, IE CNRS, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 18/10/2013

Monsieur Christophe D'HULST
Directeur de l'Unité UMR 8576

Madame Françoise PAILLOUS
Déléguée Régionale

Madame Martine RATAJCZAK
Administratrice

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation de signature consentie à Stanislas TOMAVO pour les actes de gestion relevant du Labex ParaFrap

DEC132898DR18

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR 8204, intitulée « centre d'Infection et d'Immunité de Lille», dont le Directeur est Camille LOCHT ;

Vu la convention attributive d'aide n°ANR-11-LABX-0024-01



Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Camille LOCHT, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Camille LOCHT, délégation de signature est donnée à Stanislas TOMAVO pour les actes de gestion relevant du Labex ParaFrap au sein de l'unité.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 2 septembre 2013

M. Camille LOCHT

Directeur de l'unité UMR8204

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Stanislas TOMAVO

Responsable de l'équipe
« Molecular and Cellular Biology of
Toxoplasma »

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC132966DR18

Délégation de signature consentie à Monsieur Catalin BADEA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Nord Pas-de-Calais
et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 00
F. 03 20 63 00 43

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A006DSI du 1 décembre 2009 portant création de l'unité FR2956, intitulée «Fédération de Recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais », dont le directeur est Catalin BADEA;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Catalin BADEA, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Catalin BADEA, délégation de signature est donnée à Pierre DEBES, Professeur de l'université Lille 1; aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision DEC110089DR18 du 1^{er} janvier 2011 est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 3 septembre 2013

M. Catalin BADEA

Directeur de l'unité FR2956

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Pierre DEBES

Professeur d'université

DEC133225DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Bernard LECLERC, Directeur de l'unité UMR 6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6139, intitulée « Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme» dont le directeur est Monsieur Bernard LECLERC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard LECLERC, Directeur de l'unité UMR 6139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard LECLERC, délégation de signature est donnée à Monsieur Francesco AMOROSO, Professeur, et à Monsieur Joann OLIVIER, adjoint administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 130580DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 27 novembre 2013

Vincent GOUJON

DEC133226DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Francesco AMOROSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6139, intitulée « Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme» dont le directeur est Monsieur Bernard LECLERC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francesco AMOROSO, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francesco AMOROSO, délégation est donnée à Monsieur Yoann OLIVIER, adjoint administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 27 novembre 2013

Le directeur d'unité
Bernard LECLERC

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC133012DAJ

Décision donnant délégation de signature (Délégation Côte d'Azur)

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils

de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC96001DR20 du 29 février 1996 portant nomination de M. Eric Gervasoni aux fonctions de responsable du service des systèmes d'information (délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC080079DR20 du 7 octobre 2008 portant nomination de M. Christophe Pelegry aux fonctions de responsable des ressources humaines (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision n° DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121287DR20 du 12 avril 2012 portant nomination de Mme Sophie Deschaintres aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision n° DEC133005DAJ portant cessation de fonctions de M. Pierre Dauchez, délégué régional de la circonscription Côte d'Azur ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération modifiée du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Mme Brigitte Papin, chargée de l'exercice de l'intérim des fonctions de délégué régional de la circonscription Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux

dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte Papin, délégation est donnée à M. Eric Gervasoni, responsable du service des systèmes d'information, M. Christophe Pelegry, responsable du service des ressources humaines et Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 3. – La présente décision, qui prend effet à compter du 14 novembre 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2013

Alain Fuchs

DEC133071DAJ

Décision portant délégation de signature (Délégation Côte d'Azur)

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°DEC159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°DEC96001DR20 du 29 février 1996 portant nomination de M. Eric Gervasoni aux fonctions de responsable du service des systèmes d'information (délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision n°010017DR20 du 24 novembre 2003 portant nomination de Mme Brigitte Papin aux fonctions de secrétaire générale (délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080079DR20 du 7 octobre 2008 portant nomination de M. Christophe Pelegry aux fonctions du service de responsable des ressources humaines (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision n°DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision n°DEC121287DR20 du 12 avril 2012 portant nomination de Mme Sophie Deschaintres aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur) ;

Vu la décision n°DEC133069DAJ portant nomination de Mme Béatrice Saint-Cricq aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;

- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Saint-Cricq, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Brigitte Papin, secrétaire générale, M. Eric Gervasoni, responsable du service des systèmes d'information, M. Christophe Pelegry, responsable du service des ressources humaines et Mme Sophie Deschaintres, responsable du service partenariat et valorisation à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 3. – La présente décision, qui prend effet à compter du 18 novembre 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2013

Alain Fuchs

DEC133070DAJ

Décision portant délégation de signature (Délégation Paris Michel-Ange)

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°DEC159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°DEC000053DR16 du 31 mars 2000 nommant Mme Annie Pardo aux fonctions de chef du service des ressources humaines ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision n°DEC133068DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Hélène Naftalski aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu l'instruction n°INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation permanente est donnée à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué(e) régional(e) et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 - Délégation permanente est donnée à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur secondaire de la Délégation Paris Michel-Ange qui suivent :

2.1 - L'ordonnancement des dépenses concernant :

- les prêts et subventions au Comité local d'action sociale (CAES) concernant :
 - o le financement d'allocations pour séjours d'enfants,
 - o le financement des chèques de vacances,
 - o le financement d'activités diverses,
 - o le financement de prêts bonifiés d'accession à la propriété ;
- les dépenses liées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;
- les remboursements d'avances à l'entreprise publique OSEO ;
- les dépenses de gestion de valorisation et de propriété industrielle ;
- les versements de prises de participation ou de contributions (dont les contributions en nature sous forme de mise à disposition (MAD) de personnel) concernant les filiales, les structures dotées de la personnalité juridique dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- les dépenses en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la Délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la Délégation Normandie) :
 - o les frais et honoraires liés au recours à des avocats ou avoués pour la délivrance de conseils juridiques, ou pour l'assistance et la représentation du CNRS, ou d'un de ses agents, devant les juridictions, ainsi que tous frais divers de procédure, de publicité et d'exécution des décisions de justice,

- o toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée à l'encontre du CNRS ou d'un de ses agents pour faute de service ou faute personnelle non détachable du service,
- o les frais et honoraires de représentation, assistance et consultation (dans le domaine juridique) ;
- les dépenses liées aux dons et legs non déconcentrés ;
- les dépenses exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
- les opérations de dépenses sur les décisions d'aides accordées pour la réalisation des programmes scientifiques de l'ANRS.

2.2 - L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :

- les remboursements des prêts consentis au CAES ;
- les recettes liées au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique ;
- les annulations des aides versées par l'entreprise publique OSEO ;
- les recettes de valorisation ;
- la contrepartie des mises à disposition de personnels CNRS dans les groupements d'intérêt public (GIP), groupements d'intérêt économique (GIE), groupements européens d'intérêt économique (GEIE), filiales, sociétés de droit français ou étranger dans lesquelles le CNRS possède une participation ;
- les recettes issues de la participation du CNRS dans des filiales, des sociétés de droit français ou étranger ;
- le remboursement de prêts accordés à des sociétés de construction en vue de la réservation de logements pour des agents CNRS ;
- les remboursements des avances par les éditeurs et pour des coéditions ;
- les recettes en exécution des décisions de justice (à l'exception des décisions ayant trait à la situation ou à la carrière d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel qui sont exécutées par la Délégation qui gère l'agent et des décisions liées aux accidents du travail exécutées par la Délégation Normandie) :
 - o le recouvrement des frais et dépens des instances contentieuses mis à la charge de la partie adverse ;

- o le recouvrement de toute condamnation au paiement d'une somme d'argent prononcée, à quelque titre que ce soit, au profit direct ou indirect du CNRS ;
- la comptabilisation des dons et legs non déconcentrés ;
- les recettes exceptionnelles liées à des opérations non déconcentrées ;
- la comptabilisation des aides accordées pour la réalisation de programmes scientifiques de l'ANRS.

Art. 3 - Délégation est donnée à Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les opérations nationales non déconcentrées retracées dans la comptabilité de l'ordonnateur principal qui suivent, étant précisé que les opérations sont saisies par l'agent comptable principal (ACP) du CNRS :

3.1 - L'ordonnancement des dépenses concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - o contrats Direction générale de l'Armement (DGA) et ANRS pour l'accueil des boursiers,
 - o convention Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
 - o des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
 - o des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1^{ère} section du budget du CNRS),
 - o des inventeurs, au titre de l'intéressement,
 - o des marins de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;
- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;
- le capital – décès ;
- les dépenses liées au paiement de la paie (gain et perte de change, frais bancaires...) ;

- l'inscription au bilan des titres issus des dons et legs non déconcentrés ;
- les opérations relatives au portefeuille du CNRS ;
- l'avance à l'UNEDIC ;
- les admissions en non-valeur et les remises gracieuses sur les recettes retracées dans la comptabilité de l'ACP ;
- les opérations liées aux immobilisations corporelles et incorporelles non transférées en Délégation ;
- la gestion des débits comptables.

3.2 - L'émission des titres de recettes (factures clients) concernant :

- l'exécution des conventions et décisions suivantes :
 - o contrats DGA et ANRS pour l'accueil des boursiers,
 - o convention UNEDIC/CNRS du 24 janvier 1991 relative à l'indemnisation des agents non titulaires du CNRS ;
- les rémunérations :
 - o des directeurs associés à temps partiel en application de la lettre commune des Ministères des Finances et de la Fonction Publique du 22 février 1985,
 - o des personnels permanents et contractuels, financées sur la subvention de l'état (en 1^{ère} section du budget du CNRS),
 - o des inventeurs, au titre de l'intéressement des inventeurs,
 - o des marins de l'INSU ;
- les allocations de stage attribuées aux élèves ingénieurs de dernière année d'écoles d'ingénieurs ;
- les rentes accidents du travail ;
- le capital décès ;
- les subventions de fonctionnement et d'équipement de l'Etat ;
- la prise en charge des dons et legs non déconcentrés à l'exception des immeubles ;
- les aliénations d'immobilisations corporelles et incorporelles et les profits correspondants (pour les immobilisations non transférées en Délégation) ;
- les produits du portefeuille (y compris les produits de la vente des titres issus des dons non déconcentrés) ;

- les remboursements des avances par l'UNEDIC ;
- la gestion des débits des comptes.

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, délégation est donnée à Mme Annie Pardo, cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions.

Art. 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Naftalski, déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, et de Mme Annie Pardo, cheffe du service des ressources humaines, délégation est donnée à M. Olivier Le Brun et Mme Marie-Claire Bertelle, adjoints à la cheffe du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de leurs attributions.

Art. 6 - La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2013

ALAIN FUCHS

DEC133047DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC100258DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100258DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Voltini, directeur des systèmes d'information ;

Vu la décision n°DEC130686DAJ du 15 mars 2013 portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions d'adjointe au directeur des systèmes d'information,

DECIDE :

Art. 1^{er} – A l'article 2 de la décision n°DEC100258DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée susvisée, les mots : « M. Marc Duschenes, directeur adjoint des systèmes d'information » sont remplacés par les mots : « Mme Marie-Pierre Fontanel, adjointe au directeur des systèmes d'information ».

Art. 2. – La présente décision, qui prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 novembre 2013

Alain Fuchs

DEC133044DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Pascal Marty, directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°111560DAJ du 25 juillet 2011 portant nomination de M. Pascal Marty aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) ;

Vu le projet de convention de création du laboratoire international associé (LIA) « Post-Western Sociologies and field research in China and France - POSTWESTSOCIO » entre l'Académie des Sciences Sociales de Chine, l'Université de Peking, l'Université de Nanjing, l'Université de Shanghai, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, l'Université Lumière Lyon 2, l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, l'Université Jean Monnet Saint Etienne et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Pascal Marty, directeur adjoint scientifique à l'INSHS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de création du laboratoire international associé (LIA) « Post-Western Sociologies and field research in China and France - POSTWESTSOCIO » entre l'Académie des Sciences Sociales de Chine, l'Université de Peking, l'Université de Nanjing, l'Université de Shanghai, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, l'Université Lumière Lyon 2, l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, l'Université Jean Monnet Saint Etienne et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2013

Alain Fuchs



DEC122893DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'il existe ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2013 les unités mixtes de service suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alpes

UMS n°3518

Intitulé : Integrated Structural Biology, Grenoble

Directeur : M. Darren HART, chef de laboratoire

Partenaires : CEA, EUROPEAN MOLECULAR BIOLOGY LABORATORY, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE

Sections : 20, 16, 27

Délégation Alsace

UMS n°3489
Intitulé : Centre d'Investigations Neurocognitives & Neurophysiologiques
Directeur : M. André DUFOUR, professeur
Partenaire : UNIVERSITE DE STRASBOURG
Section : 26

Délégation Ile-de-France Sud

UMS n°3504
Intitulé : AMAGEN
Directeur : M. Frédéric SOHM, ingénieur de recherche
Partenaire : INRA
Sections : 22, 25

Délégation Provence et Corse

UMS n°3537
Intitulé : Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation
Directeur : M. Guillaume MASSON, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Ivan BALANSARD, ingénieur de recherche
Partenaire : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
Sections : 25, 26

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Délégation Centre-Est

UMS n°3562
Intitulé : Observatoire Terre et Environnement de Lorraine
Directeur : M. Frederic VILLIERAS, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Corinne LEYVAL, directeur de recherche
Partenaire : UNIVERSITE DE LORRAINE
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)
Sections : 18, 30

Délégation Ile-de-France Est

UMS n°3563
Intitulé : Unité mixte de service "Enveloppes fluides : de la ville à l'exiobiologie"
Directeur par intérim : M. Bernard AUMONT, professeur
Partenaires : UNIV PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT -
PARIS 7, ECOLE DES PONTS PARISTECH
Section : 18

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2013 les unités mixtes de service suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Délégation Alsace

UMS n°830
Intitulé : Ecole et Observatoire des sciences de la Terre
Directeur : M. Frédéric MASSON, professeur
Partenaire : UNIVERSITE DE STRASBOURG
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)
Section : 18

Délégation Midi-Pyrénées

UMS n°2859
Intitulé : Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement
Directeur : M. Lior PEREZ, Ingénieur en chef
Directeur-adjoint : M. Aurelien BOURDON, ingénieur de recherche
Partenaires : CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, METEO FRANCE CTRE NAT
RECH METEO
Section : 19

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alsace

UMS n°3286
Intitulé : Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg
Directeur : M. Pascal VILLA, ingénieur de recherche
Partenaire : UNIVERSITE DE STRASBOURG
Institut secondaire : Institut de chimie (INC)
Sections : 28, 16

UMS n°3415
Intitulé : Chronobiotron
Directrice : Mme Sophie REIBEL, ingénieur de recherche
Partenaire : UNIVERSITE DE STRASBOURG
Sections : 25, 26

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Délégation Centre-Est

UMS n°3263
Intitulé : Laboratoire Neutrino de Champagne Ardenne
Directeur : M. Herve DE KERRET, directeur de recherche
Partenaire : CEA
Section : 1

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

UMS n°3327
Intitulé : Collegium UTC-CNRS ST2I
Directrice : Mme Marie-Christine HO BA THO, professeur
Directeur-adjoint : M. Thierry DENOEU, Professeur
Partenaire : UNIVERSITE COMPIEGNE
Sections : 7, 8, 9, 10

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Normandie

UMS n°3318
Intitulé : CNRT MATERIAUX
Directeur : M. Alexandre WAHL, professeur
Partenaires : ENSI CAEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE DU HAVRE
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Sections : 15, 12, 10, 9

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Provence et Corse

UMS n°820
Intitulé : Institut d'études scientifiques de Cargèse
Directrice : Mme Giovanna CHIMINI, directeur de recherche
Partenaires : UNIVERSITE DE CORSE, UNIVERSITE DE NICE
Sections : 2, 4, 5, 3

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Provence et Corse

UMS n°3287
Intitulé : Centre pour l'édition électronique ouverte
Directeur : M. Marin DACOS, ingénieur de recherche
Directeur-adjoint : M. Pierre MOUNIER, ingénieur d'études
Partenaires : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE AVIGNON, EHESS PARIS
Sections : 36, 37

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Provence et Corse

UMS n°3514
Intitulé : Stella Mare
Directeur : M. Antoine AIELLO, professeur
Partenaire : UNIVERSITE DE CORSE
Sections : 30, 31, 29

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2013.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le président
Alain FUCHS

DEC133073DR04

Décision relative au tarif des produits de la **direction déléguée à la formation pour les entreprises**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ en date du 1^{er} juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° 121626DAJ en date du 1^{er} juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Décide

Article 1^{er} :

Les tarifs H.T. des stages proposés par direction déléguée à la formation pour les entreprises, sont fixés selon le barème joint en annexe. Conformément à la réglementation en vigueur, ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

Article 2 :

- 1) Une réduction de 20% est consentie aux agents inscrits par les laboratoires du CNRS.
- 2) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 14079 et 14080 qui ont une partie commune (ou leurs duplications), un tarif de 1250 € s'applique.
- 3) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 14112 et 14113 (ou leurs duplications), formations complémentaires, un tarif de 1600 € s'applique.
- 4) Pour les formations non spécifiques de « Risque chimique » sous la responsabilité scientifique et pédagogique de l'unité « Prévention du risque chimique » (UPS 831), le tarif de base est de 180 € / heure / intervenant ; une ristourne de 60 % étant accordée pour les structures sous tutelle CNRS ou universitaire, formation initiale, soit 72 € / heure / intervenant. Les frais de mission sont facturés en sus.
- 5) Pour les formations spécifiques de « Risque chimique thématique » sous la responsabilité scientifique et pédagogique de l'unité « Prévention du risque chimique » (UPS 831), le tarif de base est de 360 € / heure / intervenant ; une ristourne de 60 % étant accordée pour les structures sous tutelle CNRS ou universitaire, soit 144 € /

heure / intervenant, avec un supplément de 60 € / heure / intervenant pour les visites préalables aux formations. Les frais de mission sont facturés en sus.

6) Lorsqu'un client inscrit 4 ou 5 salariés au même stage, une ristourne de 5% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 4 ou 5 salariés.

7) Lorsqu'un client inscrit 6 ou 7 salariés au même stage, une ristourne de 10% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 6 ou 7 salariés.

8) Lorsqu'un client inscrit au moins 8 salariés au même stage, une ristourne de 20% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 8 salariés (ou plus).

9) Les mêmes ristournes que celles prévues aux articles 6,7 et 8 ci-dessus s'appliquent lorsqu'un pôle de compétitivité inscrit ou fait inscrire à un même stage plusieurs stagiaires employés par ses sociétés membres.

10) A titre exceptionnel, une promotion pourrait être lancée à une partie de la clientèle. Par exemple, afin de fidéliser les meilleurs clients, une ristourne pourrait leur être proposée sur quelques places vacantes pour des stages démarrant à court terme.

11) Lorsqu'un client se désiste moins de 15 jours avant la date de début d'un stage sans raison majeure (certificats de maladie par exemple), une pénalité de 50% du coût d'inscription correspondant aux frais engagés s'applique.

Article 3 :

Cette décision abroge la décision tarifaire du 28 novembre 2012 fixant les tarifs des stages de CNRS Formation Entreprises à compter du 1^{er} janvier 2013.

La présente décision s'applique à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 novembre 2013

P/ le Président et par délégation
La déléguée régionale,
Véronique DEBISSCHOP

Tarification des stages 2014 CNRS Formation Entreprises

	A	B	C
1	Code session	Intitulé	Prix
2	14001	Bases théoriques et pratiques de mutagenèse chez la souris	1 500 €
3	14003	Circuits hyperfréquences : conception et mesure (3 jours)	1 000 €
4	14004	Circuits hyperfréquences : conception et caractérisation (5 jours)	1 600 €
5	14006	Semiconducteurs, du matériau aux circuits CMOS et post-CMOS	1 100 €
6	14007	Lithographie électronique, optique et par UV-NIL	1 700 €
7	14008	Fortran 95-1	975 €
8	14009	Calcul parallèle : Message Passing Interface	1 480 €
9	14010	MPI / OpenMP	1 750 €
10	14011	OpenMP	800 €
11	14012	Fortran 95-2 (apports des nouvelles normes)	975 €
12	14013	Hybride MPI / OpenMP	1 480 €
13	14014	Fortran 2003	975 €
14	14015	Le langage C	1 550 €
15	14017	TORQUE, MAUI, SLURM : mise en place d'un environnement d'exploitation libre et opensource sur plate-forme de calcul intensif	1 145 €
16	14018	L'essentiel d'UML : Unified Modelling Language (Toulouse)	350 €
17	14019	Utilisation de la machine IBM Blue Gene / Q de l'IDRIS	800 €
18	14020	Cartographie : SIG et sémiologie graphique	450 €
19	14021	Les systèmes multi-agents : concepts et pratique NETLOGO (Toulouse)	600 €
20	14022	LiDAR : initiation au traitement des données et à l'interprétation archéologique	670 €
21	14023	SIG et archéologie : utilisation d'ArcGis (ArcView) pour le traitement des données archéologiques spatialisées	670 €
22	14024	Photographies aériennes par cerf-volant et ballon captif : prise de vue, géoréférencement et photogrammétrie	670 €
23	14025	L'essentiel d'UML : Unified Modelling Language (Gif)	350 €
24	14026	Les systèmes multi-agents : concepts et pratique NETLOGO (Gif)	600 €
25	14027	Relevés de terrain pour l'archéologie : topographie, GPS et SIG	700 €
26	14028	GRASS, QGIS-QuantumGIS : initiation aux SIG du monde libre	800 €
27	14029	SIG et archéologie : utilisation du logiciel libre QGIS pour le traitement de données archéologiques spatialisées	670 €
28	14030	Transformée de Fourier, transformées en ondelettes et paquets d'ondelettes : théorie et applications en traitement de signal et en traitement d'image	1 600 €
29	14031	Temps, espace et fréquence : les fondamentaux appliqués à la mesure	1 600 €
30	14032	Vision industrielle : les outils	1 600 €
31	14033	Visions 3D	950 €
32	14034	Cryogénie : niveau ingénieur	1 500 €
33	14036	La micro-nano technologie : introduction aux procédés	500 €
34	14037	Catalyse et environnement : mise en œuvre des matériaux catalytiques	1 540 €
35	14038	Micro et nanotechnologies, microscopie à force atomique et lithographie électronique : initiation	1 700 €
36	14040	Analyses thermiques DSC et ATG : initiation	700 €/jour/personne
37	14042	EBSD et diffraction des rayons X - Corrélation entre la texture cristalline et la microstructure des matériaux	1 490 €
38	14043	Microanalyse élémentaire des solides par microsonde électronique	1 890 €
39	14044	Microanalyse des solides par sonde ionique (SIMS)	2 050 €
40	14045	Adsorption gazeuse et applications : caractérisation des matériaux et séparation ou stockage des gaz	1 100 €
41	14049	Liposomes et nanoparticules lipidiques : fabrication, caractérisation et utilisation	1 700 €
42	14050	Lipides et tensioactifs : auto-assemblages, structures, diagrammes de phase	1 740 €
43	14051	Microanalyse EDS	1 200 €
44	14053	Le risque chimique : connaissance et prévention Niveau 1	800 €
45	14054	Le risque chimique : connaissance et prévention Niveau 2	1 000 €
46	14055	Le risque chimique CMR	400 €
47	14056	SGH / CLP : classification et étiquetage des produits chimiques dangereux	400 €
48	14057	La fiche de données de sécurité : outil de prévention	400 €
49	14059	PCR - Préparation aux formations certifiantes Secteurs industrie / recherche ou médical	500 €
50	14060	PCR - Module théorique Secteurs industrie / recherche et médical	860 €
51	14061	PCR - Module pratique Secteur médical Option sources scellées	625 €
52	14062	PCR - Module pratique Secteur médical Options sources scellées et non scellées	1 250 €
53	14063	PCR - Module pratique Secteur industrie / recherche Option sources scellées	625 €
54	14064	PCR - Module pratique Secteur industrie / recherche Options sources scellées et non scellées	1 250 €
55	14066	PCR - Module renouvellement Secteur médical Options sources scellées et non scellées	1 000 €
56	14067	PCR - Module renouvellement Secteur industrie / recherche Options sources scellées	750 €
57	14068	PCR - Module renouvellement Secteur industrie / recherche Option sources scellées et non scellées	1 000 €
58	14069	PCR - Module renouvellement Secteur médical Options sources scellées	750 €
59	14070	PCR - Préparation à la formation de la Personne Compétente en Radioprotection Secteur industrie / recherche - ou médical	500 €
60	14071	PCR - Module théorique Secteur industrie / recherche	860 €

Tarification des stages 2014
CNRS Formation Entreprises

	A	B	C
61	14072	PCR - Module pratique Secteur industrie / recherche Option sources scellées	750 €
62	14073	PCR - Module pratique Secteur industrie / recherche Option sources non scellées	950 €
63	14075	PCR - Module renouvellement Secteur industrie / recherche Option sources non scellées	1 000 €
64	14076	PCR - Module théorique Secteur industrie / recherche	860 €
65	14077	PCR - Module pratique Secteur industrie / recherche Option sources scellées	625 €
66	14078	PCR - Module pratique Secteur industrie / recherche Option sources non scellées	750 €
67	14079	PCR - Module renouvellement Secteur industrie / recherche Option sources non scellées	1 000 €
68	14080	PCR - Module renouvellement Secteur industrie / recherche Option sources scellées	1 000 €
69	14081	Atelier de microscopie confocale	1 600 €
70	14083	La video-microscopie de fluorescence du microcosme vivant, virus et compagnie Module 1 : applications biologiques et choix du système d'imagerie	600 €
71	14084	La microscopie de fluorescence : bases et nouveautés	1 750 €
72	14085	Aspects fondamentaux de la microscopie électronique en transmission (MET)	1 500 €
73	14086	MET : techniques de préparation des échantillons de matériaux massifs et divisés	1 600 €
74	14087	Ultramicrotomie : théorique et pratique	600 €
75	14088	ImageJ : traitement d'images, concepts et pratiques	1 280 €
76	14089	Microscopie électronique en transmission appliquée à la science des matériaux : module 1	1 500 €
77	14090	Microscopie électronique en transmission pour la biologie cellulaire	1 750 €
78	14091	Microscopie à balayage double faisceaux (FIB / SEM) : un outil analytique	2 500 €
79	14092	La tomographie électronique : théorie et pratique	1 500 €
80	14093	Microscopie électronique en transmission appliquée à la science des matériaux : module 2	2 500 €
81	14094	Techniques chromatographiques HPLC et couplages LC-MS	700 €/jour/personne
82	14095	Chromatographie en phase supercritique analytique et préparative (chimie verte)	900 €
83	14096	Séparations chirales en HPLC, SFC et électrophorèse capillaire	900 €
84	14097	Spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique GC-MS et LC-MS : initiation	1 700 €
85	14098	La spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique - perfectionnement	1 400 €
86	14100	Microcalorimétrie appliquée à l'étude des molécules biologiques	1 070 €
87	14101	Spectroscopie d'absorption dans l'infrarouge et couplages TGA-IR, microscopie / IR	700 €/jour/personne
88	14102	Analyse élémentaire organique-inorganique	700 €/jour/personne
89	14104	Spectrométrie de masse FT-ICR : principes et applications	750 €
90	14105	Spectrométrie de masse en chimie et en biologie : de la théorie à l'interprétation des résultats	1 600 €
91	14106	La spectrométrie de masse : séquençage des peptides	950 €
92	14107	Le couplage GC-MS	1 600 €
93	14108	Le couplage LC-MS	1 700 €
94	14109	Analyse quantitative de gaz par spectrométrie de masse	1 520 €
95	14110	Couplages de techniques séparatives avec la spectrométrie de masse : initiation	700 €/jour/personne
96	14111	Caractérisation des protéines par spectrométrie de masse dans le contexte de la protéomique	1 950 €
97	14112	ICP-MS (niveau 1)	1 000 €
98	14113	ICP-MS (niveau 2 : l'analyse isotopique)	900 €
99	14114	Extraction et analyse de bio-actifs des plantes : extraction et analyse de composés non volatils	1 200 €
100	14115	L'imagerie par résonance magnétique (IRM)	1 650 €
101	14116	Spectres RMN : acquisition, traitement et interprétation	1 490 €
102	14117	RMN pour la chimie et la biochimie : perfectionnement	1 800 €
103	14118	Initiation à la RMN du solide	1 370 €
104	14119	Spectrométrie de RMN	700 €/jour/personne
105	14120	PCR quantitative en temps réel	1 850 €
106	14121	Atelier de cytométrie	950 €
107	14122	La cytométrie en flux	950 €
108	14123	Elevage et transgénèse des poissons modèles poisson-zèbre et médaka	1 000 €
109	14124	Clonage et biologie moléculaire : initiation théorique et expérimentale	1 550 €
110	14125	Agents pathogènes et confinement de niveau 3	1 950 €
111	14128	Immunoprécipitation de la chromatine (ChIP)	1 550 €
112	14130	Techniques innovantes de clonage d'ADN	800 €
113	14131	Métabolomique par chromatographie et spectrométrie de masse	1 700 €
114	14133	Le dichroïsme circulaire et ses applications en biochimie	900 €
115	14134	Phylogénie moléculaire (Montpellier)	1 400 €
116	14135	Phylogénie moléculaire (Lyon)	1 400 €
117	14136	Analyse bioinformatique des séquences nucléiques et protéiques	1 070 €
118	14137	Bioinformatique : perfectionnement dans la recherche de similitudes entre séquences et identification de caractéristiques biologiques	720 €
119	14138	Contrôles sanitaires et transferts d'embryons	1 300 €
120	14139	Ethique, comportement, bien-être animal	800 €
121	14140	Phénotypage standardisé : application à l'analyse fonctionnelle chez la souris	1 700 €
122	14141	Techniques de manipulation sur rongeurs et lagomorphes	250 €
123	14142	Enseignement pour technicien en expérimentation animale (niveau 2)	1 280 €
124	14143	Transport d'animaux	510 €
125	14144	Formation réglementaire destinée aux personnels concevant des procédures expérimentales et des projets (anciennement niveau 1)	2 520 €

Tarification des stages 2014 CNRS Formation Entreprises

	A	B	C
126	14145	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux Complément : spécialisation chirurgicale	1 390 €
127	14146	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux (anciennement niveau 2)	1 260 €
128	14147	Interactions contenu / contenant	1 200 €
129	14150	Formation aux plans d'expérience	1 600 €
130	14152	Chimie éco-compatible : milieux réactionnels, miniaturisation des procédés et flux continu Module 1 : théorie	950 €
131	14156	Plateforme, mutualisation d'instruments scientifiques (mi-lourds) : création et développement d'un service	1 280 €
132	14157	ImageJ : traitement d'images, concepts et pratiques	1 280 €
133	14158	Synthèse de peptides	1 400 €
134	14159	Fortran 95-1	975 €
135	14160	Fortran 95-1	975 €
136	14161	Fortran 95-2 (apports des nouvelles normes)	975 €
137	14162	Fortran 95-2 (apports des nouvelles normes)	975 €
138	14163	Calcul parallèle : Message Passing Interface	1 480 €
139	14164	OpenMP	800 €
140	14165	Hybride MPI / OpenMP	1 480 €
141	14166	Utilisation de la machine IBM Blue Gene / Q de l'IDRIS	800 €
142	14167	Microcalorimétrie appliquée à l'étude des molécules biologiques	1 070 €
143	14168	Chimie éco-compatible : milieux réactionnels, miniaturisation des procédés et flux continu Module 2 : travaux pratiques	450 €
144	14169	PCR quantitative en temps réel	1 850 €
145	14171	PCR quantitative en temps réel	1 850 €
146	14172	Transport d'animaux	510 €
147	14174	Enseignement pour technicien en expérimentation animale (niveau 2)	1 280 €
148	14175	Enseignement pour technicien en expérimentation animale (niveau 2)	1 280 €
149	14176	PCR - Module renouvellement Secteur industrie / recherche Option sources scellées	750 €
150	14177	SGH / CLP : classification et étiquetage des produits chimiques dangereux	400 €
151	14178	Le risque chimique : connaissance et prévention Niveau 1	800 €
152	14179	SIG et archéologie : utilisation d'ArcGis (ArcView) pour le traitement des données archéologiques spatialisées	670 €
153	14180	PCR - Module théorique Secteurs industrie / recherche et médical	860 €
154	14181	PCR - Module renouvellement Secteur industrie / recherche Option sources non scellées	1 000 €
155	14182	PCR - Module renouvellement Secteur industrie / recherche Option sources scellées	1 000 €
156	14183	Spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique GC-MS et LC-MS : initiation	1 700 €
157	14184	LiDAR : initiation au traitement des données et à l'interprétation archéologique	670 €
158	14185	De la biologie moléculaire au génie génétique : théorie et pratique	1 550 €
159	14186	Expression génique : à la recherche du gène et de la protéine	1 550 €
160	14187	Outils de caractérisation de particules colloïdales en suspension	1 250 €
161	14188	Cytométrie en flux : formation pratique au tri cellulaire	750 €
162	14189	Cytométrie en flux : formation pratique à l'analyse multicouleur	800 €
163	14190	Microfluidique et millifluidique : des outils haut débit pour la R et D en physico-chimie	1 000 €
164	14192	Techniques de moulages avec silicones et autres résines plastiques	1 700 €
165	14193	Gestion pratique des collections	960 €
166	14194	Procédés cristallographiques d'orientation des monocristaux	900 €
167	14195	La culture de lignées cellulaires : obtention, manipulation, contrôle qualité, conservation, traçabilité	950 €
168	14196	Cristallographie des rayons X appliquée à l'étude structurale des protéines : initiation	700 €
169	14197	Synthèse organique et panel des outils chromatographiques et spectroscopiques	1 350 €
170	14198	Caractérisation de surface par spectroscopie de photoelectrons X : initiation à l'analyse des données	600 €
171	14199	Purification de matrices complexes (environnementales, biologiques, biotiques...) : extraction et minéralisation pour l'analyse organique et inorganique	1 250 €
172	14200	Optique adaptative sur les lasers : approche théorique et mise en œuvre expérimentale	900 €
173	14201	ZEMAX : initiation à la conception optique	950 €
174	14202	ZEMAX : initiation à la conception optique	950 €
175	14203	Vision artificielle et détection de contours	1 600 €
176	14204	Extraction et analyse de bio-actifs des plantes : extraction et analyse de composés volatils	400 €
177	14205	Optique adaptative : les fondamentaux	1 300 €
178	14206	Spectroscopie de fluorescence : principes et applications pour l'étude des protéines	900 €
179	14207	Métrologie du temps et fréquences : des principes aux applications	800 €
180	14208	La video-microscopie de fluorescence du microcosme vivant, virus et compagnie Module 2 : systèmes d'imagerie avancés	700 €
181	14209	Python avancé pour le calcul numérique	1 200 €
182	14210	Utilisation du logiciel R pour l'analyse et interprétation de grands ensembles de données biologiques	900 €

Tarification des stages 2014
CNRS Formation Entreprises

	A	B	C
183	14211	Utilisation du logiciel R pour l'analyse et interprétation de grands ensembles de données biologiques	900 €

DEC133150dr08

Décision relative au tarif du pôle commun d'analyse de l'unité UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC100022DAJ en date du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par le pôle commun d'analyse de l'UMR7285 intitulée IC2MP sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet rétroactivement à compter du 1^{er} mars 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

Tarification de l'unité UMR7285 - IC2MP

Pole commun d'analyse

Annexe à la décision tarifaire n°

DEC133150DR08

Appareils	TARIF			
	ANR	CNRS et Etablissements Publics	Privés (accès)	Privés (exploitation)
Diffraction des Rayons X	16 € de l'heure	32 € de l'heure	-	60 € de l'heure
Microscopie électronique	140 € de l'heure	175 € de l'heure	-	210 € de l'heure
ATD-ATG	95 € la journée	195 € la journée	195 € la journée	250 € la journée
ATD-ATG couplée à la spectrométrie de masse	165 € la journée	300 € la journée	-	350 € la journée
Raman « HORIBA JOBIN YVON »	45 € de l'heure	70 € de l'heure	-	85 € de l'heure
Infrarouge « CO » ou « Pyridine »	60 € la journée	190 € la journée	-	300 € la journée
Mesure de Porosité (BET –BJH)	30 € l'échantillon	87 € l'échantillon	96 € l'échantillon	105 € l'échantillon
XPS	110 € de l'heure	195 € de l'heure	-	250 € de l'heure
Fluorescence X	25 € l'échantillon	38 € l'échantillon	-	42 € l'échantillon
Analyseur CHNS	5,50 € l'analyse	20 € l'analyse	-	30 € l'analyse
GC-MS & GC-MS-MS	36 € de l'heure	80 € de l'heure	-	100 € de l'heure
Maldi-TOF	60 € l'échantillon	100 € l'échantillon	-	120 € l'échantillon
GC-Q-TOF	75 € de l'heure	122 € de l'heure	-	175 € de l'heure
RMN	13 € de l'heure	15 € de l'heure	15 € de l'heure	Sur devis

Analyse Élémentaire par ICP

Prestations		ANR		CNRS et Etablissements Publics		Prix
Mise en solution		17 €		23 €		29
Analyse		TARIF	Prix par échantillon	TARIF	Prix par échantillon	TARIF
NOMBRE DECHANTILLONS	1	14,00 €	14,00 €	19,00 €	19,00 €	24,00 €
	2	18,80 €	9,40 €	25,00 €	12,50 €	32,00 €
	3	22,50 €	7,50 €	30,00 €	10,00 €	38,40 €
	4	27,20 €	6,80 €	36,00 €	9,00 €	46,00 €
	5	31,00 €	6,20 €	41,50 €	8,30 €	53,00 €
	6	34,20 €	5,70 €	45,00 €	7,50 €	57,60 €
	7	35,70 €	5,10 €	48,30 €	6,90 €	61,60 €
	8	38,40 €	4,80 €	51,20 €	6,40 €	65,60 €
	9	39,60 €	4,40 €	53,10 €	5,90 €	67,50 €
	10+	---	4,20 €	---	5,60 €	---

vés
) €
Prix par échantillon
24,00 €
16,00 €
12,80 €
11,50 €
10,60 €
9,60 €
8,80 €
8,20 €
7,50 €
7,10 €

DEC133151dr08

**Décision relative au tarif des chambres d'hébergement de l'UPR1934 intitulée
Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC)**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC100022DAJ en date du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs d'hébergement réalisé par l'entité UPR1934 intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Unité UPR1934 - CEBC

Tarifs des chambres d'hébergement

Annexe à la décision tarifaire DEC133151DR08

		Tarifs		
		Mois	Quinzaine	Nuit
Etudiants	Chambre individuelle (1)	110 €	65 €	8 €
	Chambre double ou triple (2)	90 €	50 €	6 €
Chercheurs et invités	Chambre individuelle (1)	140 €	80 €	11 €
	Chambre dans le bâtiment Sarcelle	160 €	100 €	14 €

(1) chambre seule ou personne seule dans une chambre double ou triple

(2) plusieurs personnes dans une chambre double ou triple

DEC133125dr08

Décision relative aux tarifs des prestations de l'unité UPS44 intitulée TAAM

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC090007DAJ en date du 15 janvier 2009 modifiée portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Centre Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC100022DAJ en date du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription de Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UPS44 intitulée TAAM sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 octobre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

Tarification de l'unité UPS44 - TAAM

Annexe à la décision tarifaire n°

DEC133125dr08

Prestations	Tarif interne au laboratoire dans le cadre des projets Région Centre	Tarif interne au laboratoire dans le cadre des projets CANCEROPOLE (région Centre)
Examen luminescence	14.00 €	21.50 €
Greffe sous-cutanée	6.00 €	10.00 €
Greffe orthoptique colon	38.00 €	70.20 €
Greffe orthoptique pancréas	49.00 €	91.50 €
Culture cellulaire simple	92.25 €	342.25 €
Culture cellulaire complexe	112.25 €	442.25 €
Greffe orthoptique poumon	118.70 €	133.70 €
Greffe intramammaire	6.00 €	10.00 €
Examen fluorescence 2D	19.00 €	26.50 €
Examen fluorescence 3D	206.50 €	294.00 €
Examen TDM X	137.50 €	164.00 €
Nébulisation aérosol	53.80 €	61.30 €
RX	63.90 €	71.40 €
Scintigraphie 2D	41.80 €	56.80 €
Radio HPLC	99.00 €	104.00 €
Microtome	7.50 €	22.50 €
Imagerie échographique	43.00 €	60.00 €
Tomoscintigraphie (hors coût radioisotope)	156.50 €	252.75 €

DEC133054DR17

Annule et remplace la DEC110303DR17 du 03/03/2011

Décision relative au tarif des repas du restaurant administratif de Roscoff, MOY1700_RO, refacturés à l'Université Pierre et Marie Curie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC131272DAJ en date du 19 avril 2013 portant nomination de Clarisse DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC131273DAJ en date du 19 avril 2013 donnant délégation de signature à Clarisse DAVID, déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays de la Loire, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des repas refacturés à l'UPMC, réalisés par le restaurant administratif de Roscoff, MOY1700_RO, sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 30 octobre 2013

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Clarisse DAVID

Refacturation 2013 (70%) des repas servis par le restaurant administratif de Roscoff lors d'organisation de congrès ou de stages par l'UPMC

		prix HT	refacturation HT
congrès	menu 0	10,03	7,02
	menu 1	13,38	9,36
	menu 2	20,9	14,63
	menu 3	29,26	20,48
	menu 4	40,13	28,09
stages	stage autres	5,43	3,8
	stages UPMC	3,34	2,34
	enseignants	5,43	3,8

DEC133055DR17

Décision relative au tarif d'analyses d'échantillons par spectrométrie d'émission couplée par plasma induit, réalisées par le Laboratoire de Planétologie et de Géodynamique de Nantes, UMR6112

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC131272DAJ en date du 19 avril 2013 portant nomination de Clarisse DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Bretagne-Pays de la Loire ;

Vu la décision n° DEC131273DAJ en date du 19 avril 2013 donnant délégation de signature à Clarisse DAVID, déléguée régionale pour la circonscription de Bretagne-Pays de la Loire, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif des analyses réalisées par le LPGN, UMR6112, sont fixés comme suit :

Clients CNRS/Université de Nantes :	50 € HT
Clients d'autres établissements publics :	100 € HT
Clients du secteur privé :	320 € HT

Le tarif du temps de plasma ouvert est fixé à : 0,12 € HT la minute, pour tous les clients.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 30 octobre 2013

Pour le président et par délégation,
la déléguée régionale
Clarisse DAVID

DEC133228DR05

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 8 membres :

- **le délégué régional ;**
- **l'adjointe au délégué régional ;**
- **4 membres élus :**

Membres titulaires :

Loïc GAUFFRE,
Maria GOMEZ,
Jonathan BAUR,
Béatrice JEANMICHEL,

Membres suppléants :

Stéphane MARTIN,
Clarisse LUNA,
David KRAMDI,
Christine VASQUEZ,

- **2 membres nommés :**

Membres titulaires :

Sabine BARBUT,

Jérôme PARET,

Membres suppléants :

Yann AUGER,

Anthony PIOROWICZ,

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à quatre ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 novembre 2013,

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Philippe Cavalier

DEC133120DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5306 intitulée Institut Lumière Matière

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC123200DAJ du 21 décembre 2012 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC122887DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR5306 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5306 à compter du 1^{er} mars 2013.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs et enseignants-chercheurs : 6
 - Collège Ingénieurs, techniciens et administratifs : 4
 - Collège doctorants et post-doctorants : 2
- 4 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC133117DR07

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5280
intitulée Institut des sciences analytiques**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC123200DAJ du 21 décembre 2012 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR5280 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5280 à compter du 1^{er} juillet 2013.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus, répartis comme suit :
 - Collège Professeurs, Directeurs de Recherche, Maitres de Conférences, Chargés de Recherche : 5
 - dont sous-collège permanents : 4
 - sous-collège non permanents : 1
 - Collège ITA-ITRF : 7
 - dont sous-collège permanents : 6
 - Sous-collège non permanents : 1
- 6 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 12 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC131764INSHS

***Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 7318
Droit public comparé - Droit international et Droit européen***

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7318, intitulée « Droit public comparé - Droit international et Droit européen », et nommant M. Rostane MEHDI, directeur de cette unité;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Décide

Article 1

A l'article 1 de la décision n° 122743DSI en date du 5 janvier 2012 susvisée, l'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 7318 est modifié comme suit :

- les termes : « Droit public comparé - Droit international et Droit européen » sont remplacés par « Droits international, comparé et européen ».

Article 2

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} juin 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/11/2013

Pour le Président et par délégation
Joël Bertrand

DEC133043DRH Décision modifiant la décision d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information n°131211DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 modifié relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information,

Vu l'arrêté du 10 juin 1982 relatif aux programmes et à la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information, ensemble l'arrêté du 2 novembre 2004 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des examens et concours de recrutement portant sur le traitement de l'information,

Vu la circulaire n° 050001DRH du 23 mai 2005 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu la décision n° 050022DRH du 23 mai 2005 instituant au CNRS une commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,

Vu la décision n° 122738DRH du 10 octobre 2012 portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,

Vu la proposition émise par la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information le 16 octobre 2013,

Vu la décision d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information n°131211DRH du 16 avril 2013,

DECIDE :

Article 1 : L'article 1 de la décision du 16 avril 2013 susvisée est complété comme suit :

DR	Code unité	Service homologué
2	UMS3598	Infrastructure numérique
2	UMS3598	Service Interopérabilité des données
16	UMS2927	Service des Systèmes d'Information

Article 3 : L'article 3 de la décision du 16 avril 2013 susvisée est complété comme suit :

7	UMS3602	Pôle Informatique de Persée
---	---------	-----------------------------

Article 3 : La présente décision prend effet au 1er janvier 2013 et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Paris, le 4 novembre 2013

Le Président du CNRS,

Alain FUCHS

DEC132963DRH

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

- Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu**, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu**, l'avis favorable de recrutement de l'organisme d'origine,
- Vu**, la décision du 13 octobre 2009, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

DECIDE

ARTICLE I est modifié comme suit,

Institut des sciences humaines et sociales

	Nom	Prénom	Affectation	DR
Ancienne affectation,	DUMITRU	Speranta	FRE3594	1
Nouvelle affectation à compter du 1er octobre 2013,	DUMITRU	Speranta	UMR8070	1

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 novembre 2013

Alain FUCHS

DEC133053DAJ

Décision portant renouvellement de Mme Maïté Armengaud aux fonctions de médiatrice du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC953157SJUR du 30 novembre 1995 modifiée portant création de la fonction de médiateur du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} - Mme Maïté Armengaud, ingénieure de recherche, est renouvelée dans ses fonctions de médiatrice du CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 novembre 2013

Alain Fuchs

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Novembre 2013

ISSN 1148-4853

